HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

Hôtel la Côtière
A votre service depuis 35 ans !
- CHAMBRES TOUT CONFORT
- BAR - RESTAURANT
- PISCINE
- SALLES DE REUNIONS
- ESPLANADE POUR CEREMONIES
49, Av. Amilcar Cabral - Centre-Ville
Pointe-Noire (République du Congo)
Tél. : 05 386 68 78 / 06 495 69 26
E-mail : lacotierehotel@gmail.com
NOTRE PLUS LE RAPPORT QUALITÉ PRIX

LA SEMAINE AFRICAINE



lasemaineafricaine.info

N° 4358 du Vendredi 30 Octobre 2026 - 74e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

MESSAGE DES EVEQUES DU CONGO A L'ISSUE DE LEUR 55ème ASSEMBLEE PLENIERE

Bâtir une Eglise-Famille de Dieu dans l'unité et la coresponsabilité

Un dans le Christ, unis dans la mission (P.9)

SANTE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Pierre Mabiala au front face aux incendies sociaux

(P.3)



CONGO-PAM

Un mémorandum pour une sécurité alimentaire et sanitaire durable

(P.13)

TCHAD

Regain de combats dans le Tibesti

(P.7)

EDITORIAL

La rumeur qui court

BASKET-BALL/ROAD TO BAL

L'AVR valide son billet pour l'Elite 16 d'Abidjan! *(P.15)*



BEAC
BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE



PIECES DE MONNAIE ANCIENNE GAMME DÉMONÉTISÉES
A compter du 1er novembre 2026



Vous avez un (01) an pour les échanger !

Du 1er novembre 2026 au 31 juillet 2027 (09 mois)
Echangez vos pièces de monnaie démonétisées contre les pièces de la gamme 2024 ou 2006 ou contre les billets de la gamme 2020 aux guichets des banques commerciales, des établissements de microfinance et de la BEAC.

Du 1er août 2027 au 31 octobre 2027 (03 mois)
Echangez vos pièces de monnaie démonétisées exclusivement aux guichets de la BEAC.

A compter du 1er novembre 2027
Vous ne pourrez plus échanger ces pièces démonétisées.

www.beac.int

Conception : Imprimerie - BEAC

GREVE DANS LA SANTE ET L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Pierre Mabiala en sapeur-pompier !

Le Ministre d'Etat, ministre de la Fonction publique, du travail et du dialogue social, Pierre Mabiala, a entamé une série de dialogues sociaux avec les syndicalistes des secteurs de la santé et de l'Enseignement supérieur, plongés depuis un bon moment dans des grèves générales illimitées.

Le 14 octobre l'intersyndicale fédérale de la santé, la FENASAS et la FESYTRASAS ont décidé de suspendre la grève générale illimitée, afin de laisser place aux négociations. Elles ont également appelé les travailleurs du secteur de la santé à reprendre le service le 15 octobre pour assurer la continuité des soins et favoriser le fonctionnement normal des structures sanitaires.

Ces négociations ont débuté le 13 octobre sous l'autorité du ministre d'État, Pierre Mabiala, en charge du dialogue social, en présence du ministre de la Santé, Jean Rosaire Ibara, avec l'assistance des présidents des deux centrales syndicales les plus représentatives: Daniel Mongo de la CSC et d'Elault Bello Bellard de la CSTC.

Pierre Mabiala a réaffirmé la volonté du Gouvernement de privilégier le dialogue et la concertation, afin de prévenir et de résoudre les conflits sociaux.

Le 15 octobre le ministre d'Etat s'est retrouvé avec les trois syndicats de l'Université Marien Ngouabi (SYNESUP, SYPENES et SYNALU), paralysée depuis bientôt un mois par une grève générale des enseignants qui réclament le paiement de leurs salaires et arriérés de salaires. Les concours d'entrée dans les différentes écoles et instituts universitaires, ainsi qu'à la faculté des sciences de la santé sont tributaires de la levée de la grève.

A l'entame des travaux, Pierre Mabiala a souhaité que ces négociations soient couronnées de succès. *«En organisant ces négociations, notre seul but est la reprise normale des activités académiques et administratives à l'Université Marien Ngouabi»*, a-t-il déclaré.

Il a rappelé la législature nationale en matière d'exercice du droit de grève. Pour lui, est considéré comme grève, tout arrêt concerté et collectif de travail, en vue de faire aboutir des revendications professionnelles déjà déterminées dans un cahier de revendications et non satisfaites par l'employeur; soit par échec de procédure de négociations, de concertation, d'arbitrage et de recommandations soit par refus de négocier par l'employeur.

Pour le ministre d'Etat, la grève ne peut donc être déclenchée qu'à l'épuisement de cette procédure si et seulement si celle-ci n'aboutit pas. Pendant les négociations, *«la grève doit être levée ou suspendue»,* exhortant les parties prenantes à



Pierre Mabiala

user d'un langage empreint de courtoisie, de franchise et de concessions, afin que le service public de l'enseignement supérieur retrouve sa plénitude à l'Université Marien Ngouabi.

Suspendues, les négociations entre les deux parties ont repris le 19 octobre sans parvenir à un accord. Tous les points inscrits à l'ordre du jour, ont été reportés sine die. Les parties ont quitté la table de négociations sur un statu quo. La grève est donc maintenue.

Le 23 octobre 2026, le Gouvernement et l'Intersyndicale de l'Université Marien-Ngouabi ont repris les discussions autour des arriérés de salaire dus au titre de l'année 2026.

«En organisant ces négociations, notre seul objectif est de permettre la reprise normale des activités académiques et administratives à l'Université Marien-Ngouabi», a déclaré Pierre Mabiala. Il a également rappelé les dispositions de la législation nationale relatives à l'exercice du droit de grève.

Les négociations n'ont pas permis de parvenir à un accord. Les représentants syndicaux ont décidé de consulter leur base, tandis que le Gouvernement devait en référer à sa hiérarchie. La grève reste donc maintenue.

Les échanges ont aussi porté sur les inscriptions aux différents concours universitaires. Les syndicalistes ont accepté les inscriptions des candidats, elles ont refusé l'organisation des concours.

Dans une note publiée le 26 octobre à Brazzaville, le président de l'Université Marien Ngouabi, le Pr Parisse Akouango, informe les candidats aux différents concours que ces inscriptions, temporairement arrêtées, reprennent le 27 octobre 2026.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

La rumeur qui court

Il y a une certaine délectation, chez certains, à transmettre les informations les plus morbides sur des notoriétés du pays. On donne pour mourant tel ministre, on le dit *«évacué par avion médicalisé».* On donne l'information pour assurée et on la transmet telle quelle. Ou on l'affecte du coefficient d'Alport, augmentée ou appauvrie, selon les besoins de la rumeur. On a beau chercher en quoi cela fait plaisir à raconter des choses que l'on ne sait le plus souvent pas. On se délecte à tisser des malheurs géants, graves, irrattrapables.

La rumeur au Congo se tresse aux ateliers du kongossa. Elle en ressort plus grosse qu'elle n'y arrive et fait le bonheur de celui qui raconte. *«Je tiens de source sûre que …»* : fadaises ! Des sources sûres annonciatrices des seuls malheurs ne sont pas légion. Et puis, quel goût y-a-t-il à sucer littéralement des nouvelles malsaines ? Le flot des corbillards qui s'étirent du matin au noir dans nos rues où le spectacle n'émeut plus n'est-il pas suffisant à jouer des malheurs des autres? Les inventer est-il plus succulent ? Quel est le gain que nous en tirons?

Ces questions sont inutiles. Il est de notoriété publique que raconter les malheurs d'un prince, c'est se protéger des férocités supposées (ou inventées) ; c'est-à-dire se venger de l'invisible et du possible. «*Il n'est pas malade, mais il aurait pu».* Ou encore plus perfide : *«il aurait dû !»*. Les malheurs souhaités aux uns pour les bonheurs espérés des autres : la rumeur qui joue de ces nuances sait accentuer les contrastes pour rendre la nouvelle plus croustillante et la faire *«digérer»* par ceux qui doivent la consommer.

Sans jouer les moralistes à deux sous, le journal La Semaine Africaine sait se retenir et exprimer sa compassion, parce que le sort de l'humain est le même, où qu'il soit. Nous ne pouvons pas danser là où le destin invite aux larmes. Qui n'est pas malade aujourd'hui, le sera peut-être demain. Ainsi va le destin pour les riches comme pour les pauvres.

Albert S. MIANZOUKOUTA

ÉDUCATION

Plus de 90 meilleurs élèves des écoles d'Abala bénéficient de matériel scolaire

Quelque quatre-vingt-dix meilleurs élèves des écoles primaires, des collèges d'enseignement général et technique, ainsi que du Lycée d'enseignement général d'Abala ont été gratifiés de cadeaux par les membres du Forum Travailleurs d'Abala. La remise de cadeaux a eu lieu, le 19 octobre dernier à l'école primaire Pambou Benjamin, sous l'autorité du sous-préfet du district, M. Alphonse Elenga et en présence de l'administrateur-maire de d'Abala, Albert Itoua.

Les élèves des établissements scolaires concernés ont pris d'assaut le site dédié à la cérémonie qui a également connu la participation du représentant de l'inspecteur de l'enseignement primaire, ainsi que des enseignants de la localité.

Dans une brève intervention, le délégué du Forum Travailleurs d'Abala, M. Francis Ngampana, a expliqué que ce forum est à la troisième édition de cette action humanitaire en faveur de l'école à Abala. Cette 3ème édition honore les meilleurs élèves de l'année scolaire 2025-2026, a-t-il ajouté, avant de préciser que les 90 meilleurs élèves, sont retenus au nombre de quatre par classes. Ils constituent, selon lui, « l'élite de demain » pour le district.

Chacun d'eux a reçu un sac scolaire, contenant des cahiers, des stylos et des crayons. A travers ce geste symbolique, a poursuivi M. Ngampana, les membres du Forum Travailleurs d'Abala ont voulu valoriser les efforts de ces élèves qui sont aussi, leurs sœurs, frères et neveux, en espérant transformer leur apprentissage en une expérience positive.

Il n'y a pas que les élèves qui en ont bénéficié

Les membres du Forum Travailleurs d'Abala ont aussi pensé à l'administration des deux écoles primaires, des deux collèges et du lycée d'Abala-Centre, mais aussi aux écoles primaires des villages Nkoulou et d'Eyoulou qui ont reçu, chacune des boites de craie et des ramettes de papier.



Remise des kits scolaires

L'inspection de l'enseignement primaire, la sous-préfecture et la mairie d'Abala n'ont pas été oublié lors de ce geste de cœur des membres du Forum Travailleurs d'Abala. Ces administrations locales ont reçu des ramettes de papier, des paquets d'enveloppes A4, des agrafes, et des agrafeuses.

Un geste symbolique porteur de sens

Du côté des mes membres du Forum Travailleurs d'Abala, la coordination a estimé que primer les meilleurs élèves est un puissant levier d'émulation scolaire. Certes, il s'agit d'une pratique ancrée dans la tradition éducative, mais elle revêt des significations importantes, telles que la valorisation du mérite et la célébration de l'excellence. En effet, la coordination du Forum estime que l'élan du cœur de ses membres en faveur des administrations scolaires d'Abala génère un impact économique et social. En apportant des ramettes de papier et des craies, le Forum soutient ainsi la motivation des équipes pédagogiques. Le don des membres du Forum travailleurs d'Abala n'a pas été qu'une distribution de matériel. Il est, au contraire, un investissement durable dans le capital humain et un partenariat social fort en faveur de l'avenir de la jeunesse scolarisée du district d'Abala.

Des remerciements et des souhaits

Le geste est symbolique. Mais c'est la première fois qu'un don de cette nature a été fait à l'endroit des meilleurs élèves de ces écoles. Les deux premières éditions de l'action humanitaire en faveur de l'école à Abala avaient visé les administrations scolaires, mais aussi les élèves sans tenir compte des résultats scolaires.

C'est ainsi que les élèves bénéficiaires ont vu dans le geste de leurs aînées du Forum, un encouragement à continuer à mieux travailler à l'école. Par le biais de Mlle Monique MOUAYA, élève de première D, troisième de la classe à la fin de l'année scolaire 2025-206, les bénéficiaires ont exprimé leur gratitude aux membres du Forum Travailleurs d'Abala et ont souhaité la multiplication des gestes de ce genre. «Remerciements» a été aussi le maître-mot de M. Atta Amboulou, directeur du CEG Marien Ngouabi d'Abala qui a pris la parole au nom de tous les chefs d'établissement scolaires. Pour lui, ce geste est le premier, mais il ne devrait pas être le dernier.

A noter que le Forum travailleurs d'Abala est une plateforme numérique créée en février 2019 et qui regroupe les filles et fils du district d'Abala, exclusivement, salariés du secteur public ou du privé.

Joséphine LEKONGA

MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT
Notaire
Rue Alfassa, 1er étage immeuble «La Gourmandine», en face de l'hôtel Saphir, non loin de la pharmacie «Renande & Maat». Centre-ville, Brazzaville,
Tél : (00242) 06.540.59.45 / 04.418.20.81, B.P : 15.244
E-mail : etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

INAYE GROUP

SOCIETE ANONYME AVEC ADMINISTRATEUR GENERAL
AU CAPITAL DE 10.000.000 DE F CFA
SIEGE SOCIAL : 03, RUE M'BOCHIS, POTO-POTO, BRAZZAVILLE
RCCM N°CG-BZV-01-2026-B15-00034
REPUBLIQUE DU CONGO.

Aux termes d'un procès-verbal de décisions extraordinaires de l'actionnaire unique du **13 juillet 2026** de la société dénommée **«INAYE GROUP»,** enregistré au bureau des domaines et du timbre de Poto-Poto Brazzaville, le 13 octobre 2026, **sous Folio 179/6, n°7198** et reçu au rang des minutes de **Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT,** Notaire en la résidence de Brazzaville, **le 28 septembre 2026,** cinq résolutions ont été adoptées à savoir :
1- L'extension de l'objet social ;
2- La cession de 49% d'actions à Monsieur **VADODARIYA Amit Parsottambhai ;**
3- La transformation de la personne morale en Société Anonyme Pluripersonnelle ;
4- La nomination de Monsieur **VADODARIYA Amit Parsottambhai** en qualité d'Administrateur Général Adjoint ;
5- Les pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Dépôt légal a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, **le 16 octobre 2026, sous le numéro CG-BZV-01-2026-D-01011 ;**

Mention Modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, **le 16 octobre 2026,** sous le numéro **CG-BZV-01-2026-M-18061.**

Fait à Brazzaville, le 21 octobre 2026

Pour insertion
Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE Notaire à Pointe-Noire
1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
V ers le Rond point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA, 1er étage, Centre ville
B.P. 1431 Tél : 05 736 6464 République du Congo

INSERTION LEGALE

« AFRICA WINGS » SARLU
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital social de Francs CFA : Un Million (1 000 000)
Siège social : Avenue Charles De Gaulle, Immeuble Ex-Air Gabon vers le Rond-point Kassaï, Centre-ville, Boîte postale 4039
POINTE-NOIRE / REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM : CG-PNR-01-2026-B13-00218

Il ressort d'un acte authentique reçu par la Notaire soussignée, l**e 06 octobre 2026,** enregistré à Pointe-Noire, l**e 08 octobre 2026, sous folio 190/56, n° 9204,** la création d'une société ayant les caractéristiques suivantes .
FORME: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU)
OBJET:
La société a pour objet tant en République du Congo qu'à l'étranger :
- Agence de voyage et de tourisme ;
- Représentation de compagnies aériennes (GSA/PSA) ;
- Location de véhicules ;
- Fret, Services de colis par tout moyen (avion, train, voiture etc.) ;
- Organisation de séminaires et conférences ;
- Démarches administratives, assistances visa.

La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.
DENOMINATION: **«AFRICA WINGS» SARLU**
SIEGE SOCIAL: Pointe-Noire, Avenue Charles De Gaulle, Immeuble Ex-Air Gabon, vers le Rond-point Kassaï, Centre-ville, Boîte postale 4039, République du Congo
DUREE: 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.C.M
GERANCE:
- Monsieur **Hemant NANKAN**I est nommé en qualité de gérant de la société pour une durée indéterminée **RCCM : CG-PNR-01-2026-B13-00218**

DEPOT LEGAL: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, **le 12 octobre 2026**

Fait à Pointe-Noire, le 21 octobre 2026

Maître Christèle Elianne
BOUANGA-GNIANGAISE,
Notaire

CATHOLIC RELIEF SERVICES – MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

Consolidation du dispositif de veille communautaire : identifier les dysfonctionnements pour améliorer la qualité des soins au Congo

La prise en charge respectueuse des droits des patients constitue l'un des fondements de la qualité des soins dans les formations sanitaires. Dans cette perspective, la participation des communautés à l'identification des difficultés rencontrées dans les structures de santé représente un levier essentiel pour améliorer les services. Au Congo, cette démarche est notamment portée par la Plateforme des Organisations de la Société civile intervenant dans la santé au Congo (POSCO), dont le dispositif de veille communautaire bénéficie du soutien de Catholic Relief Services (CRS), à travers le septième cycle de subvention du Fonds mondial consacré à la lutte contre le VIH/SIDA, la Tuberculose, le Paludisme et au renforcement des systèmes de santé.



Vue globale de la salle lors de l'atelier

Le mercredi 21 octobre 2026 à Brazzaville, la POSCO a présenté son rapport de veille communautaire du troisième trimestre, couvrant les mois de juillet, août et septembre. La rencontre a réuni des représentants des autorités sanitaires, des organisations de la société civile et des partenaires du secteur de la santé, dont CRS. Cette restitution a permis de mettre en lumière les principaux obstacles rencontrés par les patients dans l'accès aux services de santé à travers le pays.
À travers son Observatoire communautaire de l'accès aux services de santé et des droits humains liés à la santé (OSDH), la plateforme documente les difficultés rencontrées dans les formations sanitaires et alerte les acteurs concernés afin de favoriser des mesures correctives. Mis en œuvre grâce à un réseau d'observateurs communautaires et départementaux, ce dispositif vise à valoriser les bonnes pratiques tout en signalant les dysfonctionnements liés à la prise en charge du VIH/SIDA, de la Tuberculose et du Paludisme. Au cours du trimestre, il a couvert 124 formations sanitaires réparties dans 13 départements du pays. Le rapport fait état de 145 dysfonctionnements recensés dans 60 formations sanitaires relevant de 24 districts sanitaires. Parmi les difficultés signalées figurent les coûts des soins restant à la charge des patients malgré les mesures de gratuité applicables à certaines prestations, ainsi que des ruptures de médicaments antituberculeux et de moustiquaires imprégnées d'insecticide.
Ces constats alimentent les actions de plaidoyer menées par la POSCO auprès des autorités sanitaires afin d'encourager des réponses adaptées aux préoccupations remontées par les communautés. Ils contribuent également à renforcer le dialogue entre les usagers, les structures de santé et les décideurs pour une amélioration continue de la qualité des services.



Prise de parole de la chargée de la prise en charge communautaire à CRS

Dans cette optique, le renforcement des capacités des observateurs et la préparation à l'utilisation de la plateforme numérique OSDH visent à améliorer la qualité de la collecte et de la transmission des données. Ces évolutions doivent contribuer à consolider le dispositif de veille communautaire et à renforcer le suivi des situations signalées.
À travers son appui à la POSCO dans le cadre de la subvention du Fonds mondial consacrée à la lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme, Catholic Relief Services réaffirme son engagement en faveur d'une participation communautaire renforcée dans le système de santé. En facilitant la remontée des préoccupations des communautés vers les instances décisionnelles, ce mécanisme contribue à renforcer le dialogue entre les usagers et les autorités sanitaires et à promouvoir une amélioration continue de la qualité des services de santé.

L'équipe de rédaction de CRS

10EME SESSION ORDINAIRE BUDGETAIRE DU SENAT

Pierre Ngolo salue la mémoire d'Yves Bodler Ngongo

Le 15 octobre 2024, le Sénat a procédé à l'ouverture de sa dixième session ordinaire budgétaire de la quatrième législature. Les travaux ont été présidés par Pierre Ngolo, son président. Voici, son discours d'ouverture en intégralité.



Pierre Ngolo

Comme nous le savons tous, depuis samedi 09 octobre, le Congo est sous le choc à la suite de la disparition tragique de monsieur Yves Bodler Ngongo, Préfet du département de Brazzaville, qui venait à peine, il y a près de deux mois, de prendre ses fonctions.

Ce brave cadre est mort comme on dit dans le métier qui est le sien, au combat l'arme à la main. En cette douloureuse circonstance, je présente, au nom du Sénat et à mon non propre, nos condoléances les plus émues et attristées à sa famille éplorée, ainsi qu'au gouvernement de la République et à l'ensemble de l'administration du territoire. Je vais vous prier de bien vouloir vous lever en hommage à ce grand commis de l'Etat pour observer une minute de silence. Merci !

Monsieur le Ministre ;
Vénérables Sénateurs et chers Collègues;
Très chers collaborateurs ;
Mesdames, Messieurs,

Notre hémicycle, temple de la sagesse et de la démocratie, qui vient de passer près de 07 semaines de temps mort, retrouve de ce jour, son mouvement de hautes saisons à la faveur de l'ouverture de la 10ème session ordinaire budgétaire du Sénat, 4ème législature.

Tous témoins des faits, dans un univers aux distances entre différents pôles réduites à l'extrême par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, nous réalisons le degré d'enlisement du monde dans un état de crispation.

A ce propos, nos interventions antérieures ont abondamment mis en lumière la gravité de la situation pour laquelle nous n'avons de cesse interpellée les grandes puissances à s'assumer conséquemment face aux exigences mondiales de paix, de justice et de liberté.

Le fait, pour la 81ème assemblée générale de l'ONU, tenue du 22 au 28 septembre dernier, de placer au premier plan de ses travaux les questions de la guerre, de la crise du multilatéralisme, de la réforme de la gouvernance mondiale et la place de l'Afrique, est hautement illustratif de la profondeur du malaise qui gangrène notre société.

Cet important Sommet des Nations Unies nous a donné une image saisissante du monde actuel profondément secoué par des guerres en Ukraine, au Moyen-Orient, en Afrique. De même, il a présenté une société sérieusement parasitée par des rivalités entre grandes puissances, des tensions commerciales et technologiques ainsi que par l'affaiblissement du multilatéralisme.

L'on ne peut pas ne pas ici souligner les ravages des changements climatiques qui ont désormais intégré le registre des principales causes d'insécurité des humains. Le Sénat en appelle à une mobilisation générale des citoyens de tous les continents afin que soit restaurée la dignité de l'homme dans un environnement sécurisé.

Monsieur le Ministre ;
Vénérables Sénateurs et chers Collègues;
Très chers collaborateurs ;
Mesdames, Messieurs.

Sur le plan national, le tableau ne semble pas fondamentalement s'éclaircir devant la persistance de la crise économique et financière. De plus, la fermeture du détroit d'Ormuz, l'intensification des opérations des houtis dans le détroit de Bâb el Mandeb et en Arabie Saoudite associées à certains facteurs endogènes ne contribuent guère à renforcer la détente nationale.

En effet, les difficultés existentielles bien connues et que nous pointons régulièrement développent chez les congolais les sentiments d'incertitude et de désespoir. Dans une telle conjoncture, il revient aux dirigeants d'apporter l'éclairage nécessaire qui tire du pessimisme, rétablit l'espoir et engage sur la bonne direction.

Assurément, d'accélération de la marche vers le développement» est cette direction prometteuse. Les frémissements de ces derniers temps: notamment l'inauguration dans l'arrondissement I de Brazzaville, sur le site dit de «l'Angola Libre», d'un Complexe scolaire moderne abritant le cycle complet des enseignements fondamental, primaire et secondaire, ainsi que la fin des travaux de l'Ecole de l'Amitié dans l'arrondissement II, dont l'éclat traduit parfaitement l'espérance collective que nous fondons dans notre système éducatif, constituent sans nul doute des signes annonciateurs d'un mouvement nouveau qui marque le changement de cap en vue d'une relance multidimensionnelle de notre pays.

On pourrait ajouter à ce tableau la reconstruction du Lycée Savorgnan De Brazza, dont la dimension historique bat le rappel de ralliement des nombreuses générations qui ont arpenté ce lieu chargé de symboles.

Le Sénat salue cette dynamique et souhaite qu'elle devienne durable et pour cela, chaque acteur doit se tenir à sa place, jouer efficacement son rôle dans la rigueur et la discipline portant consécration de l'autorité de l'Etat. Autorité de l'Etat absolument pour autant qu'elle constitue, avec ses corollaires: la discipline et la rigueur, les fondements solides de l'essor de la société.

Monsieur le Ministre ;
Vénérables Sénateurs et chers Collègues;
Très chers collaborateurs ;
Mesdames, Messieurs.

Tel que décrit ci-haut, l'environnement dans lequel se déroule notre session est de nature à complexifier l'équation que nous avons à résoudre. Le gouvernement attend que nous adoptions et mettions à sa disposition la loi de finances lui offrant les moyens de l'action publique.

La cité, elle nous fixe furieusement avec la pression des citoyens qui caressent de grands rêves, soucieux de sortir de la détresse qu'amplifient les pluies qui s'abattent ou qui menacent.

Ce qui se passe actuellement dans le département de la Likouala est une alerte faite aux gestionnaires à tous les niveaux pour se préparer au mieux à faire face aux sévices éventuels. Le Sénat exprime toute sa solidarité avec les citoyens sinistrés.

Il nous revient alors de nous employer à notre tâche, convaincus de ce que l'examen du budget de l'Etat constitue toujours un moment majeur de la vie de la Nation. La quotidienneté nous invite à regarder, avec lucidité et courage non seulement ce que nous avons, mais surtout ce que nous voulons devenir: une République plus efficace, plus efficiente et plus responsable.

Le budget est ainsi le miroir des choix collectifs. Il révèle les priorités que nous nous donnons, les urgences auxquelles nous entendons répondre et les ambitions que nous sommes prêts à traduire en actes. Ainsi que le rappelait Sénèque: *«ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas; c'est parce que nous n'osons pas qu'elles paraissent difficiles».* Notre responsabilité est précisément de transformer les ambitions en décisions, les décisions en moyens et les moyens en réalisations concrètes.

C'est donc avec gravité, mais aussi avec confiance, que nous abordons ces 70 jours de travail. Mettons-nous à l'œuvre en intériorisant bien l'idée que le budget ne saurait être réduit à un simple exercice comptable. Avant de voter les chiffres, il nous faut en comprendre le sens; avant d'arrêter les crédits, il nous faut débattre des choix qui les sous-tendent.

C'est alors tout le sens du débat d'orientation budgétaire qui est à la loi de finances ce que la boussole est au voyageur : il n'accomplit pas le chemin, mais il en indique la direction. Quel traitement le gouvernement a réservé à la direction issue du débat d'orientation budgétaire du 06 août 2026 ?

Monsieur le Ministre ;
Vénérables Sénateurs et chers Collègues;
Très chers Collaborateurs;
Mesdames, Messieurs.

L'exploitation du cadre budgétaire à moyen terme, CBMT 2027-2029 nous a permis de noter que celui-ci, outre les objectifs d'accélérer le rythme du désendettement et de renforcer la croissance économique, vise à garantir la soutenabilité financière de l'Etat, réduire la dépendance aux ressources pétrolières, améliorer la sincérité budgétaire et faire du budget programme un véritable outil de gestion publique.

Dans cette optique, une série de mesures ont été envisagées tant fiscales que non fiscales contribuant à la progression des recettes, notamment: la réduction des exonérations, l'amélioration de la gestion des impôts et le renforcement du contrôle fiscal, l'application de l'approche fondée sur l'analyse des risques pour effectuer des contrôles fiscaux et douaniers, sans oublier les mesures à mettre en œuvre pour les recettes non fiscales. Enfin, 17 recommandations ont sanctionné notre débat.

Par ailleurs, le FMI relevait, dans son communiqué de presse de mars 2026, que la croissance congolaise demeurait freinée par la faiblesse de l'investissement public, les perturbations énergétiques et la faiblesse de l'activité hors hydrocarbures. Il soulignait également que les perspectives de moyen terme dépendaient d'une amélioration du climat des affaires, d'une plus grande diversification de l'économie et de la mise en œuvre des réformes structurelles pour soutenir l'investissement privé et la productivité.

Ces enseignements pourraient ouvrir les portes sur l'agriculture, la pêche, l'élevage, la forêt, le tourisme, l'industrie manufacturière, la transformation locale des produits agricoles, les infrastructures et le numérique. C'est exactement ici que la session budgétaire revêt toute sa portée en se donnant pour règle: le budget n'est pas seulement un tableau de recettes et de dépenses ; c'est l'instrument de transformation économique du pays. L'approche commence par la véritable question budgétaire: comment passer de la dépense publique à l'investissement transformateur? Prenons toutes nos responsabilités en apportant la réponse qui convient à cette interrogation.

Dans cette perspective, nous gagnerions énormément à nous inspirer des orientations constamment rappelées par son Excellence Denis Sassou-N'Guesso, Président de la République, Chef de l'Etat, à savoir: *«le budget doit être jugé non seulement à l'aune de ce qu'il dépense, mais et surtout, à l'aune de ce qu'il transforme; non pas seulement à ce qu'il consomme, mais à ce qu'il construit; non pas seulement aux crédits qu'il mobilise, mais aux résultats qu'il produit pour la Nation».*

Monsieur le Ministre ;
Vénérables Sénateurs et chers Collègues;
Très chers Collaborateurs,'
Mesdames, Messieurs.

Depuis le 1er octobre a eu lieu la rentée scolaire et académique, cas de l'Université Denis Sassou-N'Guesso. Présentement, nos jeunes: petits enfants, enfants et autres, comme de bons disciples de l'artiste musicien Rapha Bounzéki Aphara, ayant bien assimilé les enseignements contenus dans sa célèbre chanson « écolier» font, au jour le jour la navette résidence école résidence, fiers de se préparer à devenir les bâtisseurs, transformateurs du Congo demain.

Le Sénat souhaite bonne année scolaire et universitaire à tous nos jeunes et encourage le personnel administratif et enseignant à exceller par le patriotisme et le professionnalisme. En ce début d'année scolaire et universitaire, le Sénat salue particulièrement les efforts que déploie le Président de la République, Son Excellence Denis Sassou-N'Guesso en faveur de la création ou de l'amélioration des infrastructures scolaires et universitaires.

Ce serait, par trop, nihiliste de ne pas reconnaître la singulière portée des réalisations en cours, visant à révolutionner le paysage scolaire et universitaire. A noter que l'ambition telle que portée par l'accélération de la marche vers le développement ne se limite pas au secteur pris en exemple à titre illustratif.

L'élan ainsi pris, qui doit se renforcer et se perpétuer, traduit la détermination à créer un environnement scolaire et universitaire moderne garantissant aux jeunes les meilleures conditions d'étude, aux enseignants et aux administratifs un cadre de travail motivant.

Pendant que nous saluons la rentrée scolaire et universitaire, l'Université Marien NGouabi est en grève. Cette situation déplorable doit nous préoccuper tous et tout est à faire pour que soient créées les conditions d'un retour à la normale.

Monsieur le Ministre ;
Vénérables Sénateurs et chers collègues;
Très chers collaborateurs ;
Mesdames, Messieurs,
Le Sénat est une Chambre parlementaire.

A ce titre, il vote les lois et suit l'exécution. Donc, il contrôle le gouvernement. Mais le Sénat est investi par la Constitution, article 133, dernier alinéa, de la charge de Modérateur et de Conseil de la Nation. Cette posture nous contraint, dans une période tendue, telle que nous venons de la décrire, à nous investir à fond pour que tout, en République, se règle sans recours à l'épreuve de force. Il nous appartient donc de veiller à préserver et à consolider la paix et la cohésion sociale.

Nos commissions permanentes doivent avoir le regard bien porté, l'écoute bien fixée sur notre société; question de détecter, à temps, les indices d'explosion sociale et proposer les voies d'un dénouement sans accrocs. Représentant les collectivités territoriales, nous avons à porter la voix des élus départementaux et municipaux en faisant sans cesse, avec force, le plaidoyer de la décentralisation.

Bon travail à tous !

Je déclare ouverts les travaux de la 10ème session ordinaire budgétaire du Sénat, 4ème législature.

Vive le Sénat !
Vive la Démocratie !
Vive la République !

COUP D'OEIL EN BIAIS

E²C: le courant ne passe plus du tout entre la direction et la base

On connaissait déjà les délestages chroniques qui plongent régulièrement les ménages congolais dans le noir, désormais, c'est au sommet de l'Energie électrique du Congo (E²C) que les fusibles sont en train de sauter. Le collège syndical de la société vient de jeter un pavé magistral dans la mare en exigeant purement et simplement le limogeage du directeur général, le très célèbre et chouchou des enfants, Jean Bruno Adou Danga, ainsi que toute son équipe managériale. Une mise en demeure qui sonne comme un véritable réquisitoire contre la gouvernance de l'opérateur historique. Les syndicats reprochent à la direction de piloter à vue une barque technique pourtant vitale pour l'économie et le quotidien des Congolais. Une situation devenue intenable pour la base, qui refuse de porter le chapeau face à la colère légitime des abonnés excédés par les coupures à répétition. Une assemblée générale décisive a été convoquée pour le mercredi 18 novembre. L'objectif affiché est clair : acter des mesures de force pour pousser la direction vers la sortie.

ERRATUM

Une mauvaise manipulation de clavier s'est glissée dans notre précédente publication (LSA n°4357). Au lieu de: « Objectif: DNS ''aujourd'hui, demain et après-midi''. Il fallait lire: «Objectif: DSN ''aujourd'hui, demain et après-demain''.» Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous excuser pour ce lapsus temporel et technique.

A l'Université Marien Ngouabi, les syndicats refusent de suspendre la grève

Décidément, le monde social est électrique à Brazzaville. Pendant que les syndicats de l'E²C tentent de débrancher leur Directeur général, c'est une autre coupure, tout aussi sévère, qui continue de paralyser le temple du savoir. Malgré l'entame des négociations avec le Gouvernement, le collège intersyndical ne lâche pas prise. Il maintient fermement son mot d'ordre de grève générale et illimitée déclenchée début octobre. Le ministre d'Etat chargé du dialogue social, Pierre Mabiala, en duo avec sa collègue de l'Enseignement supérieur, Edith Delphine Emmanuel, ont enchaîné les séances de négociation. Des promesses ont été faites. Mais du côté des syndicats, on reste d'un calme olympien : pas question de suspendre le mouvement sur de simples promesses. En tout cas, à ''Marien Ngouabi'', l'art de la négociation s'apparente désormais à une partie d'échecs particulièrement serrées, où la patience des étudiants, elle, est déjà bel et bien échec et mat.

Pénurie de carburant: l'audition parlementaire ou l'art de chercher l'eau au fond d'un puits sec?

Certains Congolais dissertent sur l'audition, la semaine passée, des DG de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC), ceux de la Société commune de logistique (SCLOG) et du Chemin de fer Congo océan (CFCO) par la commission Economie et finances du Sénat en cette période de persistance de pénurie de carburant. Ils croyaient que pour comprendre pourquoi les cuves des stations-service sont vides, il suffisait de regarder les files d'attente qui obstruent certaines voies dans la ville, ou de demander aux taximen qui dorment désormais dans leurs véhicules, transformés en chambre à coucher ambulante. *«Mais non, chez nous, il faut du formalisme. On va auditionner, on va acter, on va verbaliser. Pendant ce temps, la CORAF tousse à Pointe-Noire, le produit n'arrive pas en quantité suffisante à la SCLOG, et le CFCO a des problèmes de transport entre Brazzaville et Pointe-Noire»*, a déploré un citoyen au cours d'une discussion dans un minibus de transport en commun. Espérons simplement que les conclusions de cette auguste commission ne connaîtront pas le même sort que le super ou le gas-oil dans nos stations-service: une évaporation totale avant même d'avoir pu servir!

Un tronçon de l'avenue Matsoua sauvé par l'arrivée avortée de Denis Sassou-Nguesso

Il y a quelques semaines, les populations ont été agréablement surprises par le miracle qui s'est opéré sur la chaussée. En un temps record, les nids de poules qui rythment le calvaire quotidien des usagers de l'avenue Matsoua à son intersection avec l'avenue Mabiala Ma Nganga, à Bacongo (2e arrondissement de Brazzaville), ont été colmatés à la va-vite. Le bitume ayant été versé, la route est devenue lisse. Mais la promptitude avec laquelle a été travaillé ce tronçon ne serait pas un geste fortuit, loin s'en faut. Il permettra au cortège du président Sassou-Nguesso de ne ressentir aucune secousse quand il viendra inaugurer le complexe scolaire de l'Amitié (la cérémonie prévue lundi 12 octobre a été reportée). Pour éviter cela, il n'y avait plus qu'à attaquer ces nids-de-poule.

DIPLOMATIE

La langue italienne a conquis le monde

Outil diplomatique, véhicule des civilisations, instrument d'échange et de développement incontestable, la langue italienne rapproche, rassemble, contribue à la croissance des peuples et des cultures. Ainsi, la Semaine de la langue italienne dans le monde (SLIM) est devenue un rendez-vous annuel majeur, qui célèbre à travers le monde les fruits de la langue de Dante Alighieri qui a conquis la planète. Cette année, l'Italie a célébré du 19 au 25 octobre la 26ème édition de cet événement. Au Congo, l'ambassadeur Enrico Nunziata a réuni samedi 24 octobre les amoureux de cette langue à l'hôtel Kempinski de Brazzaville.



Les étudiants mettant en exergue leur connaissance de l'italien

Génialité, créativité, énergie, gentillesse, avenir, résilience, sérénité, espérance, dialogue sont entre autres expressions que l'ambassadeur d'Italie au Congo et les participants ont répertoriées lors de la cérémonie, pour décrire la langue italienne, et surtout, pour constituer un dictionnaire italien au Congo. En lien avec le thème de l'événement: «Une langue géniale: concevoir, élaborer, créer avec l'italien», les participants ont convenu que l'italien est une expérience qui change la vie. La langue ouvre les portes du futur, elle est merveilleuse et offre diverses opportunités.

A cette occasion, l'ambassadeur d'Italie au Congo a retracé le parcours de ce grand rendez-vous promu par le ministère italien des Affaires étrangères et de la coopération internationale, institué en 2001. Il est devenu au fil des ans, un rendez-vous de référence de la diplomatie culturelle italienne. Il propose chaque année un thème, avec pour objectif d'affirmer qu'une langue n'est pas seulement un instrument de communication, mais aussi, une manière d'interpréter le monde, de transmettre la connaissance et de créer des relations. La langue italienne est ainsi devenue l'expression éloquente de l'identité nationale.

La journée a été marquée par une série d'interventions avec en prime celle de l'ambassadeur Nunziata, qui a défini l'essentiel de ces retrouvailles, la projection vidéo présentant les témoignages des praticiens de la langue italienne qui ont partagé leur expérience, les travaux et projets réalisés par des étudiants congolais en hommage à cette langue qui leur offre une panoplie d'opportunités tant au Congo que dans le monde.

On y a noté la présence du nonce apostolique au Congo et au Gabon Mgr Relwendé Kisito Ouedraogo qu'accompagnait le secrétaire de cette mission diplomatique du Saint-Siège, Mgr Juan Carlos Navarro Carmona. Il y avait également Alphonse Chardin N'kala, directeur général des arts et des lettres au ministère de la Culture, des arts, du patrimoine national et de l'industrie touristique, des diplomates, des traducteurs, des étudiants ainsi des proches de l'ambassade d'Italie au Congo, qui ont opté pour l'usage ou l'apprentissage de la langue italienne.


Alphonse Chardin N'Kala et Enrico Nunziata au premier plan

L'an dernier, l'ambassadeur Enrico Nunziata avait réuni les italophones du Congo à l'hôtel Hilton des Tours jumelles de Mpila autour du thème: *«L'italophonie. Une langue au-delà des frontières»* au plan mondial, *«L'italien au Congo: Langue d'opportunité, de culture et d'identité»,* au niveau du Congo. Lors de cette célébration sous forme de séminaire, des filles et fils du Congo avaient témoigné sur l'apport qu'ils ont reçu de la langue italienne et de l'Italie elle-même, qui est devenue leur seconde patrie.

Parmi les laboratoires ou lieux d'apprentissage de la langue italienne au Congo figure l'Ecole Enrico Mattei de Pointe-Noire.

Aristide Ghislain NGOUMA

SANTE

145 dysfonctionnements relevés dans les formations sanitaires

L'Observatoire de l'accès aux services de santé et des droits humains liés à la santé a recensé 145 dysfonctionnements au troisième trimestre 2026. Répartis dans 60 formations de 24 districts sanitaires, ces problèmes concernent notamment la disponibilité des produits de santé, la gratuité des soins et le respect des droits des patients. La société civile appelle les autorités sanitaires à prendre des mesures correctives.

Les difficultés d'accès aux soins persistent dans plusieurs formations sanitaires au Congo, malgré des améliorations enregistrées dans certains services. C'est ce qui ressort du rapport du troisième trimestre 2026 de l'Observatoire de l'accès aux services de santé et des droits humains liés à la santé, un outil de veille à la Plateforme des organisations de la société civile intervenant dans le secteur de la santé au Congo (POSCO).

Selon les données présentées, 124 formations sanitaires ont été visitées sur les 128 prévues, soit un taux de couverture de 97 %. L'observation a concerné 24 des 31 districts sanitaires, soit 77 % de couverture. Au total, 145 dysfonctionnements ont été recensés dans 60 formations sanitaires, représentant 48 % des structures visitées. Sur les 2 978 fiches de collecte attendues, 2 493 ont été remontées, soit un taux de 84 %. L'enquête a également concerné 3 165 personnes dont 1 008 agents de santé et 2 157 usagers.

Les problèmes relevés touchent notamment l'approvisionnement en médicaments et autres produits de santé, leur distribution, l'accueil des patients et l'application des mesures de gratuité. L'observatoire concentre ses activités sur trois principales maladies : le VIH/Sida, la tuberculose et le paludisme, dont les programmes de lutte bénéficient de l'appui du Fonds mondial.

Denis Bertrand Oba, secrétaire général de la POSCO, ces résultats montrent que *«des progrès ont été réalisés dans l'amélioration des services, mais que des efforts restent nécessaires».* Il estime que certains dysfonctionnements peuvent être corrigés à court terme, *«sans nécessairement mobiliser d'importants moyens financiers».* D'autres nécessitent des actions à moyen ou à long terme. Il appelle les autorités sanitaires et les responsables des formations sanitaires à rechercher des solutions adaptées.



Le SG de la POSCO s'adresse aux participants


Les participants lors de la présentation du rapport

Le coordonnateur de l'Observatoire, Chancel Bidier a notamment mis en cause les insuffisances dans la gestion des stocks et le manque de formation de certains agents chargés de cette tâche. Il a également dénoncé des comportements contraires aux règles, indiquant que *«des produits parfois disponibles ne seraient pas toujours remis gratuitement aux patients concernés.»* Certains usagers ont, par ailleurs, signalé avoir été insultés dans des structures sanitaires.

La question des paiements réclamés aux patients pour des prestations censées être gratuites a également été soulevée. Selon les explications rapportées par l'observatoire, certaines formations sanitaires invoquent l'épuisement des stocks destinés à la gratuité et expliquent devoir facturer les produits qu'elles ont achetés sur leurs propres fonds. L'organisation souligne toutefois que son rôle consiste à signaler les problèmes, tandis que les investigations et l'établissement des responsabilités relèvent des services compétents, notamment les inspections de santé.

Les ruptures de produits de prévention et de prise en charge préoccupent également les acteurs. Les moustiquaires imprégnées contre le paludisme et les produits destinés à la prévention de cette maladie chez les femmes enceintes figurent parmi les éléments évoqués. Pour le docteur Cyprien Ngolelema Fula, *«les ruptures de moyens de prévention peuvent exposer davantage de personnes au paludisme, augmenter le nombre de malades et compliquer leur prise en charge.»*

Présente à la rencontre, la docteure Okombi, chef de service de médecine traditionnelle à la Direction des soins de santé primaires, a indiqué que les observations avaient été prises en compte. Elle a annoncé une restitution auprès de la hiérarchie afin d'examiner les problèmes relevés. Elle a également appelé les populations à utiliser correctement les moyens de prévention mis à leur disposition, notamment les moustiquaires imprégnées.

Le rapport relève aussi des améliorations dans certains indicateurs liés au VIH/sida. La gratuité des antirétroviraux (ARV) est indiquée à 100 % au troisième trimestre 2026, tandis que la disponibilité des ARV pédiatriques atteint 98 %, contre 96 % au trimestre précédent. Ces résultats positifs coexistent toutefois avec les dysfonctionnements signalés dans d'autres domaines.

À l'issue de cette présentation, la POSCO attend des autorités sanitaires des mesures correctives pour améliorer la disponibilité des produits de santé, renforcer la gestion des stocks et garantir le respect des droits des patients. L'enjeu est désormais de faire en sorte que les alertes recueillies sur le terrain débouchent sur des changements concrets et que les populations bénéficient effectivement des soins auxquels elles ont droit.

Darchevie KETTE BONAZEBI

TCHAD

Recrudescence des combats dans le Tibesti

Moins de deux ans après l'accord de paix d'avril 2025, la région aurifère du Tibesti, au nord du pays, replonge dans la violence. Des affrontements armés y ont éclaté le 14 octobre entre l'armée régulière et le Comité d'autodéfense de Miski, faisant au moins deux morts parmi les officiers de la brigade minière et une dizaine de blessés. Depuis, l'armée est massivement déployée au Tibesti.



Les membres du Comité d'auto-défense de Miski

L'importante présence militaire dans la région du Tibesti s'accompagne d'une forte activité logistique. Depuis la capitale Ndjamena, des avions militaires ne cessent de décoller tous les soirs. Pourtant, un accord a été signé entre le gouvernement tchadien et le Comité d'autodéfense de Miski 2025, pour apaiser les tensions qui secouent régulièrement le Tibesti.

Le non-respect des engagements étatiques, les nominations et l'intégration et la mauvaise gestion du comité de suivi sont à l'origine de la crise actuelle. Face à ces tensions sur le partage des ressources du sous-sol de la région et des permis d'exploitation de l'or, des voix parmi les autorités tchadiennes et les figures importantes du Tibesti appellent au calme. Saleh Kebzabo, le médiateur de la République a appelé au calme alors que les tensions restent vives au Tibesti. Il a exhorté les acteurs à faire preuve de retenue et a rappelé que la paix repose sur le respect des engagements pris. C'est en effet, sous son égide qu'ont été signés les accords de paix du 20 avril 2025 qui prévoyaient notamment un cessez-le-feu, l'intégration de combattants dans l'armée et l'annulation des permis miniers en cours. Des accords que les parties au conflit s'accusent mutuellement d'avoir violés.

A la suite des affrontements du mercredi 14 octobre qui ont coûté la vie à au moins deux officiers tchadiens, le Comité d'autodéfense accuse l'armée d'avoir tué sept civils dans une frappe lors de pillages. Le Comité réclame le départ de la brigade nationale de contrôle des activités minières et de son commandant qu'il accuse d'instaurer des taxes illégales au profit d'une société privée, alors que les activités minières devraient être suspendues selon l'accord de paix.

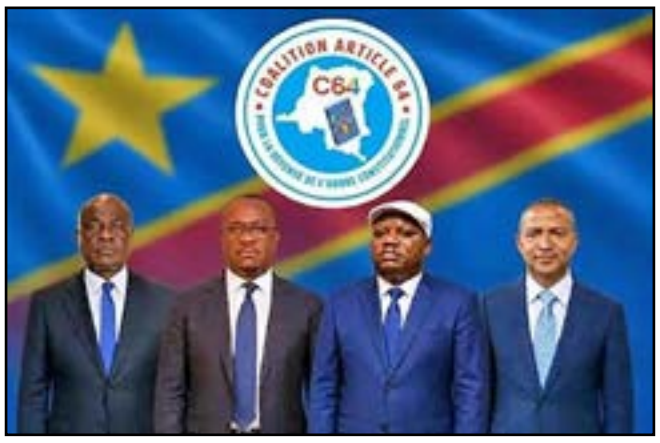
L'Etat-major tchadien a accusé en retour le Comité d'avoir violé l'accord, en attaquant cette brigade minière. Il avait également appelé ses membres à déposer immédiatement les armes, sous peine d'être considérés comme des rebelles. Le gouvernement tchadien, pour sa part, ne s'est toujours pas exprimé.

Alain-Patrick MASSAMBA

R.D. CONGO

La Coalition article 64 cherche l'unité malgré le désaccord sur Kabila

Réunis à Rome, en Italie, les cinq dirigeants de la Coalition article 64 (C64), Martin Fayulu (ECiDé/ Lamuka), Moïse Katumbi (Ensemble pour la République), Delly Sesanga (Envol), Augustin Matata Ponyo (LGD) et Jean-Marc Kabund (A.Ch), ont poursuivi mardi 27 octobre 2026 leurs concertations sur la crise politique et sécuritaire en République démocratique du Congo (RDC).



Les principaux leaders de la coalition article 64

Malgré des avancées sur plusieurs questions, des divergences persistent, notamment sur l'attitude à adopter face à l'ancien président Joseph Kabila et à son engagement dans la lutte armée. Les discussions consistent à déboucher sur une déclaration commune, destinée à clarifier la position de la coalition face aux enjeux politiques et sécuritaires du pays.

Les travaux de la Coalition article 64, engagés dans la capitale italienne, se sont poursuivis dans un climat marqué par la recherche du consensus. Selon certaines sources proches des discussions, les cinq responsables de cette plateforme de l'opposition RD congolaise tentent de dégager une position commune sur les principaux défis politiques et sécuritaires auxquels leur pays est confronté.

La journée du lundi 26 octobre a permis d'enregistrer certaines avancées, malgré des désaccords sur plusieurs questions sensibles. Les participants ont privilégié une méthode consistant à examiner d'abord les sujets faisant l'objet d'un consensus, avant de revenir sur ceux qui suscitent des divergences. Cette démarche a permis d'entamer la rédaction d'un document commun. Toutefois, aucune décision définitive n'avait encore été arrêtée lundi soir, plusieurs formulations nécessitaient des négociations supplémentaires.

La principale difficulté concerne la position de la coalition à l'égard de l'ancien président Joseph Kabila, dont l'engagement dans une dynamique politico-militaire suscite des interrogations au sein de l'opposition. Selon un participant qui a souhaité rester anonyme, les dirigeants se trouvent confrontés à un dilemme politique. Une absence de condamnation de la lutte armée pourrait être interprétée comme un soutien implicite à Joseph Kabila. A l'inverse, une condamnation explicite risquerait d'être perçue comme un rapprochement avec la mouvance présidentielle.

Face à cette situation, les responsables de la C64 souhaitent affirmer leur indépendance politique vis-à-vis des deux camps. L'enjeu consiste à adopter une formulation consensuelle, susceptible de préserver l'unité de la plateforme sans entretenir d'ambiguïté sur ses orientations.

Sur la question du dialogue national, les positions semblent davantage converger. Les participants soutiennent le principe d'un processus inclusif associant les acteurs politiques armés et non armés, avec une médiation des Églises catholique et protestante. Cette orientation traduit leur volonté de privilégier une issue négociée à la crise congolaise.

Par ailleurs, ces concertations sont marquées par l'absence de Prince Epenge, porte-parole de Lamuka, qui devait accompagner Martin Fayulu. Selon cette plateforme, il a été interpellé dimanche 25 octobre à l'aéroport de Kinshasa, puis empêché de quitter le territoire national. Les autorités n'auraient pas officiellement communiqué les motifs de cette interpellation.

Gaule D'AMBERT

ProClimat

PROGREEN

LA BANQUE MONDIALE

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE
PROJET DE CREATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES INCLUSIVES ET RESILIENTES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
UNITE DE GESTION DU PROJET

Financement : Banque Internationale de Reconstruction pour le de Développement (BIRD - 9493-CG), Partenariat Mondial pour les Paysages Durables et Résilients (PROGREEN - C0684-CG) et (IDA - 7433-CG)

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

AMI N°05/MEPSP/PROCLIMAT/UGP-CPM/26

SERVICES DE CONSULTANT

(Firme)

Intitulé de la Mission : Recrutement d'un bureau d'études spécialisé pour l'élaboration de deux Plans de Gestion de la Biodiversité pour le Parc National de Conkouati Douli (PNCD) et le Sanctuaire de Gorille de Lossi (SGL) dans le cadre des activités financées par le ProClimat

N° de référence : CG-PROCLIMAT-029-C-QC-26

1. La République du Congo a obtenu le 14 avril 2023, d'une part, de la Banque Internationale de reconstruction et de développement (BIRD), un accord de prêt d'un montant de 70 millions de dollars US et d'autre part du Partenariat Mondial pour les Paysages Durables et Résilients (PROGREEN), un accord de don d'un montant de 12 millions de dollars, soit un total de 82 millions de dollars US, pour la mise en œuvre du Projet de création des activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo - P177786). A cela s'est ajouté un financement additionnel de 50 millions USD, en date du 8 décembre 2023, pour faire face à l'insécurité alimentaire soit un total de 132 millions USD.
2. L'objectif global de la mission du bureau d'études spécialisé est d'élaborer deux Plans de Gestion de la Biodiversité pour le Parc National de Conkouati Douli (PNCD) et le Sanctuaire de Gorille de Lossi (SGL) dans le cadre des activités financées par le ProClimat afin de garantir la préservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles biologiques.
Les Termes de Référence (TDR) complets pour la mission sont disponibles à l'adresse indiquée ci-dessous.
3. Le Projet de création des activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat) invite les firmes « Consultants » éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et un tableau de présentation des expériences/missions similaires avec justificatifs en annexe (attestations de bonne exécution, précédents contrats, etc.).
Les firmes installées au Congo doivent fournir un dossier administratif contenant principalement (liste non exhaustive) :
*Une copie valide de la Licence unique d'exploitation des entreprises (LUEE) dans le domaine, délivrée par l'ACPCE ;
* Une copie du Registre de commerce et crédit du mobilier (RCCM).
Les firmes installées hors de la République du Congo doivent également fournir un dossier administratif contenant principalement (liste non exhaustive) :
* Une copie du Kbis/RCCM ;
* Une copie de l'attestation de non faillite en cours de validité.
4. Les critères pour l'évaluation des Manifestations d'Intérêt sont les suivants :
- Être un bureau d'études agréé ou un consortium de bureaux d'études dont l'un est agréé ;
- Avoir au moins 5 ans d'expérience avérée dans l'élaboration des instruments de sauvegardes environnementales et sociales y compris le Plan de Gestion de la Biodiversité ;
- Avoir une expérience avérée d'au moins trois (3) missions similaires ;
- Avoir au moins élaboré un plan d'aménagement d'une aire protégée en Afrique centrale ;
- Avoir une bonne connaissance du Cadre Environnemental et social de la Banque mondiale ;
- Avoir la capacité à conduire des consultations communautaires inclusives, différenciées selon le genre et adaptées aux groupes vulnérables ;
- Avoir une bonne connaissance du contexte local ;
- Avoir de bonnes connaissances du cadre légal congolais et des standards internationaux (Banque mondiale, BAD, etc.) sur la gestion des aires protégées.
NB : Les experts clés ne seront pas évalués à l'étape de la préparation de la liste restreinte.
5. La liste restreinte comprendra au moins cinq (5) ou au plus huit (8) cabinets répondant aux critères d'éligibilité, conformément au paragraphe 7.17 du Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs de FPI.
6. L'attention des consultants intéressés est attirée sur la section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement des projets d'investissement » de la Banque mondiale, édition de juillet 2016, révisé en novembre 2017, août 2018, novembre 2020, septembre 2023, février 2025 et Septembre 2025, qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.
7. Les consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat s'ils sont sélectionnés. Toutefois, le nombre de partenaires d'un groupement ne dépassera pas trois (3).
8. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau « **de 8H30 à 12H00** et de **13H00 à 16H00 (heure locale),** du lundi au vendredi.
9.La durée de la mission est de 55 jours calendaire à compter de la date de délivrance de la note de service sous la supervision du Coordonnateur.
10. Les manifestations d'intérêt doivent être fournies par écrit avec la mention : **«AMI N°005/MEPSP/PROCLIMAT/UGP-CPM/26** relatif au marché **N°CG-PROCLIMAT-029-C-QC-26 »,** à l'adresse ci-dessous en personne (04 exemplaires dont 1 original) ou par courrier électronique au plus tard le **vendredi 06 novembre 2026.**

Le projet de création des activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat)
À l'attention du Coordonnateur du Projet ProClimat
Adresse : Impasse du croisement Groupe Scolaire REMO et Avenue Maréchal LYAUTEY, Résidences Ex Air Afrique, Centre-Ville, Brazzaville, République du Congo
E-mail : proclimatcongo@gmail.com
Cc : proclimatpassmarches@gmail.com
Tél. + 242 : 06 498 97 25/ 06 696 16 10

Fait à Brazzaville, le 21 octobre 2026

Le Coordonnateur,
Mexans Sosthène MAYOUKOU

ARMEE DU SALUT

Un Camp territorial pour les tambourinaires seniors à Pointe-Noire

Annoncé depuis le début de l'année, le camp territorial des tambourinaires seniors en vue d'approfondir la connaissance du tambourin comme un instrument d'évangélisation de masse, s'est déroulé du 26 au 30 août 2026 à Pointe-Noire. Des milliers de tambourinaires salutistes partis de tout le Congo, ont déferlé sur Pointe-Noire, au site de l'école primaire Côte-Matève que les dernières délégations ont atteint au crépuscule. Cet espace précédemment aménagé par les bons soins de la division-hôte, a accueilli 2.940 participants.



Les tambourinaires seniors ont passé de bons moments à Pointe-Noire

Juste le temps pour chaque délégation de prendre possession de son dortoir, que la nuit couvrait déjà les lieux, sous un délestage en cette première nuit. Et ce n'est que tard dans l'obscurité déchirée par l'éclairage des torches individuelles que s'est tenue la réunion d'ouverture. C'est le lieutenant-colonel Béatrice Ayabagabo, la deuxième personnalité salutiste féminine qui, en lieu et place du colonel Eléanisse Clénat, la présidente des femmes salutistes au Congo, encore en congés, qui a ouvert les assises de cet historique camp. En sa qualité de cheffe en second, par sa position de secrétaire territoriale des tambourinaires seniors, le major Elza Victoire Mavoungou a été l'officiante de cette reunion dans la nuit.

Pointe-Noire 2026, c'était une mosaïque de treize enseignements-débats, correlée au grand thème: *«Tambourinaires, élevons plus haut la bannière de notre Dieu au son du tambourin»* Outre les enseignements, les tambourinaires ont également passé de moments de louange et de pratique du tambourin. Une occasion pour les unes comme pour les autres d'approfondir la connaissance de cet instrument de musique dont l'utilisation remonte à des temps anciens: Cf. Exo. 15: 20-21. Une marche de prière et des séances d'intercession ont constitué la toile de fond et le ciment des six jours de ce camp.

Malgré le froid quasi-hivernal de la côte sauvage, à quelques encablures de là, rien n'a réussi à déconcentrer les campeuses ayant focalisé leur attention sur les études bibliques et les enseignements préparés pour cette rencontre. *«Comment grandir dans la vie spirituelle»*, par le lieutenant-colonel Béatrice Ayabagabo; *«Tambourinaire et combativité dans la marche chrétienne»*, par le major Arlette Patricia Mounkouagata; *«Tambourinaire engagé dans l'avenir»*, par le major Philomène Mbizi; *«Une brigade efficace pour un poste efficace»*, par le major Naty Dorcas Ahouyanganga; *«Travailler au développement des brigades»,* par le major Irma Noëllie Zola; *«Comment lutter contre le virus d'Ebola»* et *«Cancer du col de l'utérus et du sein»*, par le major Catherine Bisseyou; *«Vivre un mariage épanoui»,* par le major Amélie Mouanga; *«La chasteté de vie»,* par le sergent Ruth Mbatchi, épouse Maganga; *«Une brigade sur le chemin de la restauration»*, par le major Florianne Nkounkou; *«La vie éthique du tambourinaire»,* par Elza Victoire Mavoungou; *«Le trafic humain»*, par le lieutenant.-colonel Béatrice Ayabagabo; *«Le tambourin: son histoire et son usage»*, par le major Ella Chrishna Kououissana et *«La fabrication du savon à l'huile d'arachide»,* à la fois par Naty Dorcas Ahouyanganga et Philomène Mbizi, tels ont été les sous-thèmes développés au cours de ce forum et soigneusement consignés dans un rapport global, à soumettre à l'appréciation de la présidente des femmes salutistes du Congo, aussi bien qu'à Londres, au Quartier général international.

Ces études ont été précédées ou suivies de cultes matinaux ou vespéraux au cours desquels des portions choisies de la Bible ont été commentées par des responsables désignées. Pour les délégations venues du septentrion du pays comme Bétou, Impfondo, Dongou, Pokola, Ouesso et Oyo, où l'Armée s'est implantée il y a à peine quelques années, de même que pour certaines parties de la division du Pool 2 comme des postes de Bimbouloulou, Voungouta, Kimpalala, Nsaka, Lemba et Béla, le camp de Pointe-Noire a été un lieu d'émulation et aussi et surtout, d'épanouissement dans le maniement de cet outil appelé tambourin.

L'imposant concert du samedi soir a été la matérialisation vivante des enseignements reçus, lorsque toutes les brigades de tambourins, aussi bien la territoriale que les divisionnaires, sont montées sur scène. La joie du voisinage a été pleinement manifestée.

Le camp de Côte-Matève a reçu la visite de la deuxième personnalité de l'Armée du Salut, le lieutenant-colonel Célestin Ayabagabo, secrétaire en chef; des commandants divisionnaires du Nord, le major Modeste Akabakou de Gamboma, et de Pointe-Noire, le major Urbain-Théophile Loubacky, sans oublier quelques officiers disponibles du quartier général de Brazzaville et de certains postes.

La fanfare et le groupe d'adoration de la division de Pointe-Noire ont agrémenté les entractes et le culte de clôture du dimanche 30 août. Quelques âmes venues de loin comme cette femme d'Impfondo et ce policier en service à Kinkala, ont compté au nombre des nouveaux convertis grâce aux festivités du tambourin.

C'est le 31 août en matinée que les rideaux ont baissé sur les assises de cet imposant camp territorial des tambourinaires seniors, cuvée 2026.

Le prochain camp se tiendra au nord du pays, dans une localité qui sera annoncée en temps opportun.

Gabriel DIMONEKENE

NECROLOGIE



NGANGA Marie Christine, bergère du groupe de prière «BIMANGOU», informe les parents paternels, les amis et connaissances, ainsi que les adeptes dudit groupe, le décès à Brazzaville, le jeudi 15 octobre 2026 de son frère, NGANGA Robert Mathurin, connu sous le pseudonyme de «Thossy», ancien Servant d'Autel et catéchiste de la paroisse Saint Jean-Baptiste de Talangaï.

Le deuil se tient au n°58 rue Tchitondi, arrêt de bus Eglise Kimbanguiste, croisement avenue Marien Ngouabi, à Talangaï.

Le défunt laisse cinq orphelins.

Paix à son âme!

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN,
DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

PROJET D'HARMONISATION ET D'AMELIORATION DES STATISTIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE - SERIE DE PROJETS N°2 (HISWACA - SOP 2)

UNITE DE GESTION DU PROJET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS N°080 /HISWACA /2026 RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'APPUI TECHNIQUE À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ENQUÊTE TRIMESTRIELLE SUR L'EMPLOI ET LE SECTEUR INFORMEL AU CONGO (EESIC-T)

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement additionnel de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour la mise en œuvre des activités du «Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA)», et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant: **«recrutement d'un consultant national pour l'appui technique à la mise en œuvre de l'enquête trimestrielle sur l'emploi et le secteur informel au Congo (EESIC-T)».**

2. L'objectif général de la mission est d'apporter un appui technique de haut niveau à l'Institut National de la Statistique pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'exploitation de l'Enquête Trimestrielle sur l'Emploi et le Secteur Informel au Congo (EESIC-T), en garantissant la qualité de l'opération conformément à la méthodologie harmonisée de la CEMAC et en assurant une production périodique d'indicateurs fiables et comparables sur le marché du travail et le secteur informel.

Plus spécifiquement, il s'agira de:
- Appuyer la finalisation des documents techniques et des outils de collecte (questionnaires ménage, emploi, secteur informel, fiche de dénombrement, manuels d'instructions, protocole d'enquête) en étroite collaboration avec l'expert international du BIT et l'équipe technique permanente;
- Contribuer à la conception et au paramétrage de l'application CAPI utilisée pour la collecte des données, ainsi qu'à la définition des règles de cohérence, des filtres et des sauts;
- Appuyer le tirage de l'échantillon trimestriel et la mise en œuvre opérationnelle du panel rotatif (renouvellement d'un tiers de l'échantillon chaque trimestre) sur la base du plan de sondage aréolaire à deux degrés;
- Contribuer à l'organisation et à l'animation des sessions de formation des superviseurs, contrôleurs et enquêteurs, ainsi qu'à la conduite de l'enquête pilote ;
- Assurer le suivi technique des opérations de collecte trimestrielles, le contrôle qualité des données (suivi des entretiens, contre-interviews, contrôles automatiques) et l'accompagnement méthodologique des équipes terrain;
- Participer au traitement, à la pondération et à l'analyse des données collectées, ainsi qu'à la production des tableaux de résultats et des indicateurs clés du marché du travail;
- Veiller à l'archivage des bases de données trimestrielles apurées et pondérées ;
- Veiller à la mise à jour des tableaux de bord trimestriels des indicateurs clés du marché du travail et du secteur informel;
Contribuer à la rédaction des rapports trimestriels et annuels d'analyse des résultats de l'enquête;
- Assurer l'interface technique permanente avec l'expert international du BIT et intégrer dans les travaux nationaux les orientations méthodologiques internationales.
- Etc…

3. L'Unité de gestion du projet HISWACA invite les consultants individuels à manifester leur intérêt en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les candidats intéressés doivent fournir les informations sur leur qualifications et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (Curriculum vitae daté et signé, copies des diplômes et des justificatifs de références en prestations similaires réalisées, etc.)

4. La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI) de la Banque mondiale (version de juillet 2016, révisée en novembre 2017, août 2018, septembre 2023 et septembre 2025).

5. Les consultants peuvent obtenir les termes de références de la mission par courriel à l'adresse: ugp@hiswaca-congo.org / recrutementhiswaca@gmail.com, de 9 heures à 12 heures et de **14 heures à 16 heures (heures locales) du lundi au vendredi.**

6. Les manifestations d'intérêts doivent être écrites en langue française et être déposées à l'adresse ci-dessous ou envoyées par courriel au plus tard le vendredi **16 novembre 2026** (à minuit, heure locale) et porter clairement la mention **«recrutement d'un consultant national pour l'appui technique à la mise en œuvre de l'enquête trimestrielle sur l'emploi et le secteur informel au Congo (EESIC-T)».**

7. L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est: projet HISWACA, **Centre d'Affaires des Tours Jumelles de Mpila, 12e étage, Porte 1204; Tél: (+242) 06 157 01 01, E-mail:** ugp@hiswaca-congo.org recrutementhiswaca@gmail.com /

Fait à Brazzaville, le 21 octobre 2026

Le Coordonnateur,

Patrick Valery ALAKOUA

MESSAGE DES EVEQUES DU CONGO A L'ISSUE DE LEUR 55è ASSEMBLEE PLENIERE

Bâtir une Eglise-Famille de Dieu dans l'unité et la coresponsabilité

«Un dans le Christ, unis dans la mission»

I. PREAMBULE

Au Peuple de Dieu, Membres de l'Église-Famille de Dieu qui est en République du Congo:
Prêtres et Diacres,
Personnes consacrées,
Fidèles laïcs;
Aux Femmes et Hommes de bonne volonté,

Paix à vous!

1. À l'issue de notre 55e Assemblée Plénière, tenue à Brazzaville du 12 au 18 octobre 2026 sous le thème *«Un dans le Christ, unis dans la mission»*, décliné pour notre Église locale à travers la réflexion sur *«L'Église-Famille de Dieu au Congo face au défi de l'auto-prise en charge: De la coresponsabilité à la spiritualité de l'audit pour un témoignage crédible»,* Nous, Évêques, Membres de la Conférence Épiscopale du Congo, offrons ce message de grâce, de vérité et d'appel à la conversion à tous les fils et filles de l'Église-Famille de Dieu et à toutes les personnes de bonne volonté.

2. L'Exhortation post-synodale de 1994 Ecclesia in Africa rappelle que l'Église est la Famille de Dieu où tous les fidèles, laïcs, religieux, prêtres et évêques, forment une seule et même famille solidaire . Au regard de cette vision fondamentale, nos assises nous ont conduits à poursuivre la réflexion déjà amorcée par nos prédécesseurs sur l'auto-prise en charge de nos Églises particulières en partant de la coresponsabilité (où chaque baptisé, selon ses talents, est acteur et responsable) à la spiritualité de l'audit. Cette dernière vise à ériger la rigueur, la transparence et la probité en un chemin incontournable pour offrir au monde un témoignage crédible. Nous voulons adopter *«une manière autre de gérer (…). C'est bien là une des exigences de la spiritualité chrétienne : susciter au nom de Jésus des communautés chrétiennes, solidaires et responsables, inventives de lendemains nouveaux»* .

3. Appelée à grandir dans la communion et la synodalité, l'Église-Famille de Dieu ne peut accomplir sa mission d'évangélisation sans la contribution active, généreuse et responsable de tous ses membres. Ce qui implique aussi une gestion transparente et coresponsable des biens temporels que la Providence met entre nos mains. Ces biens temporels, *«fruits de la terre et du travail des hommes»,* oblation de la sueur, du sacrifice et de la foi des fidèles du Christ, ne sont ni un privilège personnel ni un simple capital administratif, mais un don sacré destiné à faire rayonner l'Évangile. Leurs *«fins propres sont principalement: organiser le culte divin, procurer une honnête subsistance au clergé et aux autres ministres, exercer les œuvres du sacré apostolat et de la charité, surtout envers les pauvres»* (Can. 1254 §. 2). En d'autres termes, *«nous voulons susciter une manière autre de gérer»*, qui nous rende plus *«solidaires»* les uns des autres *«un en Christ et unis dans la même mission»*.

4. C'est pourquoi, mus par un profond souci de vérité pastorale et de justice évangélique, nous élevons notre voix pour proclamer la nécessité urgente d'une refondation de notre gouvernance matérielle et financière. Cet engagement passe inéluctablement par la valorisation de l'intendant fidèle, clerc comme laïc, doté de charismes et de compétences, dans un esprit de coresponsabilité selon *«la condition et la fonction propres de chacun»* dans l'Église (Canon 208).

5. Par ce message solennel, nous voulons engager l'ensemble de nos diocèses, de nos paroisses et de nos communautés sur les chemins renouvelés de la transparence, de la rigueur, de la formation et de la reddition des comptes. Notre souhait le plus profond est que ce texte résonne comme un appel à la conversion des cœurs et des structures, afin que notre gestion quotidienne devienne un témoignage éclatant de notre fidélité à l'Évangile.

II- CONTEXTE ET ENJEUX DE LA GESTION DES BIENS ECCLESIAUX

6. Faisant écho à l'appel solennel du Pape Paul VI à Kampala, le 31 juillet 1969, *«Africains, devenez vos propres missionnaires»*, les Exhortations Apostoliques post-synodales Ecclesia in Africa du Pape Jean-Paul II et Africae munus du Pape Benoît XVI, nous ont rappelé solennellement que l'Église-Famille-de-Dieu en Afrique - si elle veut mener à bien sa mission d'évangélisation et de promotion humaine - devait se mettre à l'heure de la maturité, laquelle implique aussi de parvenir à une autonomie financière et matérielle.

7. Réunis à Libreville en 2011, puis dans la conscience vive de nos responsabilités lors de notre 13ème Assemblée de N'Djamena en janvier 2026, Nous, Évêques de la Sous-Régions de l'Acérac, avons mesuré combien le retard pris dans la professionnalisation de nos structures de gestion menace la crédibilité de notre témoignage évangélique. Et alors que nous célébrons en ce mois d'octobre, le 100e Anniversaire de la Journée Mondiale des Missions, le Pape Léon XIV nous invite à entrer dans une nouvelle ère missionnaire. Sa voix résonne avec une force prophétique qui nous indique le cap à prendre résolument.

8. Cet appel du Successeur de Pierre fait suite à la Déclaration magistérielle Mensuram Bonam, publiée par le Dicastère pour le Service du Développement Humain Intégral, qui nous rappelle avec force:
«Les ressources financières et matérielles tenues par les institutions ecclésiales ne sont pas des biens ordinaires; elles sont des instruments sacrés de la mission. Par conséquent, la gérance chrétienne exige que nos engagements économiques soient gérés selon les standards éthiques et professionnels les plus élevés, afin de garantir une cohérence absolue entre la foi que nous professons et l'utilisation concrète des ressources que Dieu nous confie.»
9. Faisant pleinement nôtre cette orientation et dans un souci de rigueur et de fidélité à notre mission, notre Église locale veut donc s'engager avec détermination sur la voie de la coresponsabilité, qui nécessitera une conversion pastorale. Pour concrétiser les appels réitérés des différents souverains pontifes, nous exhortant inlassablement à l'Auto-prise en charge missionnaire, il nous faut passer d'une *«Église-Famille de l'affection»* à une *«Église-Famille de la responsabilité»*.

III. FONDEMENTS BIBLIQUES ET THEOLOGIQUES DE L'ECONOMIE ECCLESIALE

10. Pour l'Église-Famille de Dieu au Congo, l'économie ne saurait se réduire à une simple technique financière. Elle est une réalité biblique et théologique (cf. Gn 2, 15; Gn 39, 4-5; Lc 12, 42; Col 1, 25). La racine grecque Oikonomia (oikos: la maison; nomos: la règle/la loi) porte une double dimension inhérente au dessein divin: elle désigne simultanément le plan éternel de Dieu pour le salut de l'humanité (l'économie du salut) et l'administration rigoureuse, juste et éthique des biens de la Création confiés à l'homme (l'économie des biens temporels). Tout en les distinguant, les Pères de l'Église ont également souligné l'unité organique entre la Théologie (la vie intime des Personnes divines) et l'Économie (l'action de Dieu envers la création).

11. C'est dans ce contexte que Saint Jean Chrysostome rappelle la doctrine de la destination universelle des biens. L'activité génératrice de revenus au sein de l'Église n'a de légitimité que si elle est mise au service du Développement Humain Intégral et de la protection des plus vulnérables. Selon Saint Irénée de Lyon, dans l'économie du salut, Dieu assume pleinement l'histoire humaine à travers l'Incarnation.

12. Dès lors, les structures administratives et les biens temporels de l'Église ne sont pas extérieurs à sa mission: ils sont récapitulés dans le Christ et doivent servir à manifester la justice du Royaume. Saint Basile de Césarée, dans ses Homélies sur l'Hexaéméron affirme: *«Si chacun ne prenait que ce qui est nécessaire à ses besoins et laissait le reste aux indigents, il n'y aurait ni riches ni pauvres.»*

13. L'Économie des biens temporels n'est pas une sphère séculière séparée de la vie de foi. Elle est l'intendance visible et historique des biens temporels au service de l'Économie du Salut. Nous ne gérons pas des biens pour accumuler des richesses, mais pour déployer la Charité du Christ. C'est pourquoi, en fidélité à la Constitution pastorale Gaudium et spes, nous rappelons que:
«Dans la vie économico-sociale du moins, il faut honorer et promouvoir la dignité de la personne humaine, sa vocation intégrale et le bien de toute la société. Car c'est l'homme qui est l'auteur, le centre et la fin de toute la vie économico-sociale»
.
Notre gestion matérielle devrait donc être irréprochable: une gestion opaque vicie la proclamation du Salut, tandis qu'une gestion transparente et auditée devient elle-même un témoignage qui transfigure l'Eglise.

14. Par conséquent, la conversion de nos structures administratives et économiques n'est pas une concession aux modes de gestion du siècle présent. Elle est un acte de fidélité envers l'Oikonomia originelle de Dieu. En sécurisant notre patrimoine matériel, en modernisant nos outils de gestion et en tendant vers l'auto-prise en charge, nous faisons de l'économie ecclésiale un *«lieu théologique»*, un espace transparent où se donnent à voir l'intégrité, la vérité et la beauté du dessein du Christ pour notre Eglise.

15. Si les Saintes Écritures ne sont point un manuel de comptabilité, elles n'en demeurent pas moins la lumière souveraine qui éclaire les chemins de l'homme. La Parole de Dieu, et tout particulièrement l'Évangile de Luc — si attentif aux réalités socio-économiques – nous exhorte à repenser notre rapport aux biens de ce monde à la suite du Christ.

(La suite dans nos prochaines éditions)

Donné à Brazzaville, le 18 octobre 2026,

Les Archevêques et Evêques du Congo

+ Mgr Bienvenu MANAMIKA BAFOUAKOUABOU
Archevêque de Brazzaville
Président de la CEC

+ Mgr Urbain NGASSONGO
Evêque de Gamboma
Vice-Président de la CEC

+ Mgr Gilbert Armel KEMA
Archevêque d'Owando

+ Mgr Abel LILUALA
Archevêque de Pointe-Noire

+ Mgr Blévert Mathurin MOUANGA
Evêque de Kinkala

+ Mgr Daniel NZIKA
Evêque d'Impfondo

+ Mgr Toussaint NGOMA-FOUMANET
Evêque de Dolisie

+ Mgr Armand Brice EBOMBO
Evêque de Ouesso

+ Mgr François Hubbys MBOUANGUI
Evêque Diocésain de Nkayi

SOLENNITE DE LA TOUSSAINT (1er NOVEMBRE)

«Tous appelés à la sainteté: le chemin des Béatitudes»

Textes: *Ap 7,2-4.9-14; 1 Jn 3,1-3; Mt 5,1-12a*

En ce 1er novembre, l'Eglise universelle tressaille de joie en célébrant la Toussaint. Nous faisons mémoire de la foule immense de tous les élus qui contemple désormais la gloire de Dieu face à face. Leurs témoignages de foi ne sont pas des légendes du passé: ils éclairent notre route et nous rappellent notre propre destinée.

La sainteté n'est pas un privilège, c'est notre vocation

La première lecture du livre de l'Apocalypse nous dévoile une vision magnifique: une foule immense que nul ne pouvait dénombrer, issue de toutes nations, tribus, peuples et langues. Ils se tiennent debout devant le Trône de l'Agneau, vêtus de robes blanches et purifiés dans le Sang du Christ.

Cette vision nous enseigne une vérité fondamentale: la sainteté n'est pas le monopole de quelques privilégiés! Elle n'est ni réservée aux seuls moines, ni aux héroïsmes hors de portée. Elle est la grâce que Dieu offre à chacun de ses enfants. Saint Paul nous le rappelle: Dieu nous a choisis dans le Christ avant la fondation du monde pour que nous soyons saints et immaculés devant lui dans l'amour (Ep 1,4). Etre saint, c'est simplement accepter de laisser la Parole de Dieu féconder notre vie quotidienne et se laisser transformer par la puissance de sa grâce.

Dans son Magistère, notamment à travers l'exhortation apostolique Gaudete et Exsultate, le Pape François nous rappelle avec force que les saints *«de la porte d'à côté»* sont partout: ce sont ces mères de famille courageuses, ces pères de famille intègres, ces jeunes engagés et ces malades qui portent leur croix avec espérance.

Dans la même ligne, le vénérable Cardinal Emile Biayenda aimait nous le rappeler avec sagesse: «La sainteté ne consiste pas à faire des choses extraordinaires, mais à accomplir chaque jour les choses le plus ordinaires avec un amour extraordinaire pour Dieu et pour nos frères». La sainteté est ainsi une réalité possible et accessible à tous.

L'évangile des Béatitudes: la boussole du chrétien

Dans l'évangile de saint Matthieu, Jésus gravit la montagne et nous livre le programme de la sainteté: les Béatitudes. Neuf fois, le Maître proclame le mot: «Heureux»!

- «Heureux les pauvres de cœur…»
- «Heureux les doux…»
- «Heureux les artisans de paix…»

A travers ce discours, Jésus renverse les logiques du monde. La vraie grandeur ne réside pas dans la domination ou la recherche effrénée des biens matériels, mais dans la pureté du cœur, la recherche de la justice et la compassion. Saint Jean nous le confirme dans sa seconde lecture: nous sommes dès à présent enfants de Dieu. Cette filiation divine exige de nous une vie transformée par l'amour.

Un appel à la sainteté au cœur de notre cher Congo

Dans notre contexte congolais, la fête de la Toussaint est une invitation pressante à vivre notre foi au milieu de nos familles, de nos quartiers et de nos communautés professionnelles. Le Saint-Père, le Pape François, nous enseigne que la sainteté s'enracine dans les défis de la vie quotidienne.

Devenir des saints au Congo aujourd'hui, c'est refuser la facilité du découragement, c'est cultiver la cohésion fraternelle, le respect mutuel, la solidarité dans les épreuves et l'honnêteté dans le travail bien fait. C'est faire grandir la paix autour de nous. La sainteté n'est pas une fuite du monde, mais une manière courageuse et lumineuse de l'habiter selon l'Esprit du Christ.

Portés par l'exemple de nos aînés dans la foi, à l'instar du Cardinal Emile Biayenda qui a donné sa vie par amour pour son peuple, relevons la tête. La grâce de Dieu nous précède toujours.

Réveiller notre conscience et marcher dans la joie

Que cette fête de la Toussaint réveille en nous le désir ardent de Dieu. La sainteté est un chemin de joie et de liberté intérieure. Ouvrons grand nos cœurs à la tendresse du Père afin de devenir, là où Il nous envoie, des témoins authentiques de son amour.

Seigneur, ravive en nous le désir de la sainteté. Prends devant et prépare le chemin dans nos cœurs et dans notre pays!

Père Roland KINKOUNI
Curé de Saint Jean-Baptiste de Baie-Mahault
(Diocèse de Guadeloupe-France)

VIE ASSOCIATIVE

L'ICEC officiellement lancé

Un séminaire de formation, consacré aux enjeux de la rente pétrolière vers la rente climatique et forestière, a ouvert, large, la porte des activités de l'Institut Congolais pour l'Economie du Climat (ICEC), jeudi 22 octobre 2026 à Brazzaville. Il a réuni, sous la responsabilité de son président-fondateur, Aimé Dieudonné Mianzenza, docteur d'Etat ès Sciences économiques, des chercheurs congolais et camerounais, tout comme des décideurs publics et des partenaires techniques et financiers.



Aimé Dieudonné Mianzenza (au milieu) et deux membres de l'Institut à l'ouverture des travaux du séminaire

A l'entame du séminaire, Jean Bakouma, Dr en économie et membre de l'ICEC, a dit: *«Le Congo appartient au Bassin du Congo, mais cette richesse confère une grande responsabilité au pays. Ce massif forestier représente également une opportunité économique majeure. Les forêts congolaises contribuent à la régulation du climat, au stockage du carbone, à la préservation de la biodiversité et au bien-être des populations. Notre ambition doit être donc, de faire en sorte que cette contribution à l'équilibre écologique de la planète se traduise davantage par des investissements, des financements, de l'innovation, des emplois et des opportunités de développement pour les populations»*.

Pour Aimé Dieudonné Mianzenza, *«La question climatique est devenue un grand défi à relever. Le climat est maintenant une question existentielle pour tous les pays du monde. C'est ainsi que la sous-région Afrique centrale s'est dotée d'une institution capable de répondre aux défis du moment»*.

Trois communications ont charpenté ce séminaire. La première *«Finance climatique et mécanismes innovants»*, développée par le Pr Ndedi Alain Aimé de l'université Charisna de Montana, a interrogé l'écart persistant entre les engagements annoncés et les décaissements effectifs, ainsi que les conditions de crédibilité des échanges dette-nature, des marchés du carbone et de l'article 6 de l'Accord de Paris.

La deuxième libérée par le Pr Mantsié Rufin Willy a porté sur la *«Transition de la rente pétrolière vers l'économie climatique»*. Il a posé une question centrale: cette transition peut-elle s'opérer sans reproduire les pathologies de l'économie pétrolière – captation externe de la valeur, faible absorption du capital, fragilité budgétaire – ou constitue-telle au contraire une occasion de rupture? Les échanges dette-nature du Gabon (2023) et l'opération congolaise annoncée à la COP30 ont servi de repères.

La troisième et dernière: *«De la transition de la rente pétrolière à la rente climatique: Quels enjeux pour les politiques publiques»* est revenue au Dr Daniel Mikayoulou, consultant international. Il a examiné les plans nationaux de développement souffrant d'un faible taux d'exécution et les conditions pour qu'un pilier *«rente climatique»* soit effectivement sécurisé, suivi et rendu redevable.

En effet, pendant plusieurs décennies, l'économie congolaise s'est largement construite autour de l'exploitation de ses ressources naturelles, notamment pétrolière, minière et forestière. Ces ressources ont joué et continuent de jouer un rôle important dans le développement du pays. Mais, l'irruption de la question climatique a commencé a posé des questions brûlantes à l'ensemble de la profession des économistes tant les enjeux de développement se sont conjugués aux enjeux de conservation des ressources naturelles.

Les fondements de l'économie du développement et de l'économie mondiale subissant un profond renouvellement; la transition énergétique, la décarbonation des économies et l'essor de la finance climatique oblige à opposer une principale question: Comment préparer aujourd'hui les nouvelles sources de prospérité de demain? Et l'une des réponses est de faire du capital climatique un levier de développement. C'est pourquoi, à travers l'Institut pour l'économie du climat, il est question progressivement de construire les conditions permettant de compléter la rente pétrolière et minière par une véritable économie du climat et de la forêt.



Les organisateurs et les participants à la fin du séminaire

Des échanges féconds et fécondants ont découlé de ces thématiques ouvrant ainsi, des champs de possibles.

Pourquoi l'institut économique?

Le Bassin du Congo abrite la deuxième forêt tropicale du monde et les plus vastes tourbières tropicales connues. Il joue, à l'échelle planétaire, un rôle déterminant dans la régulation du climat.

Pourtant, l'expertise économique appliquée à ces enjeux- finance climat, marchés carbone, économie des filières agricoles, économie politique des transitions-demeure largement structurée depuis l'extérieur de la sous-région. Cette asymétrie cognitive n'étant pas neutre, les pays du Bassin du Congo, et singulièrement la République du Congo, négocient aujourd'hui des engagements financiers et réglementaires majeurs: mécanismes REDD+, marchés volontaires du carbone, Règlement européen sur la déforestation…

Sans expertise économique locale et indépendante, ces négociations se déroulent dans des conditions de souveraineté décisionnelle imparfaite. C'est à cette lacune que répond l'Institut congolais pour l'économie du climat (ICEC), organisation non gouvernementale de droit congolais en cours d'agrément auprès du Ministère de l'Intérieur.

Basé à Brazzaville, l'ICEC opère selon une convention de partenariat avec le CESBC, association de droit français active depuis 2011.

Un dispositif sud-nord assumé

L'architecture CESBC–ICEC associe ancrage local-légitimité, accès au terrain, dialogue direct avec les autorités congolaises- et ouverture internationale - réseaux académiques européens, accès aux bailleurs, visibilité dans le débat global. Elle se distingue dans le paysage des "think tanks" africains du climat par une spécialisation économique assumée, là où la plupart des structures régionales privilégient l'angle écologique, forestier ou juridique.

Pour les responsables de cette organisation, le changement climatique n'est plus seulement une question environnementale, mais une question économique, financière, sociale et de développement.

A la fin du séminaire de formation, Aimé Dieudonné Mianzenza, s'y est ainsi exprimé: *«Je suis tellement ému, que les mots me manquent très sincèrement. Je commence à mesurer la gravité de ce que je viens de faire. Il faut que je sois à la hauteur pour que ça tienne pendant longtemps. C'est un projet que j'ai eu, mais ce sont les autres qui doivent voir si cela répond à une attente ou à une demande. Je peux dire que pour la formation des jeunes, il y a une attente. Quant au reste, c'est aux pouvoirs publics, aux spécialistes, aux chercheurs et aux autres de prouver et de voir s'il y a effectivement une attente. Mon message le voici: nous devons nous battre, parce que le changement climatique est un problème existentiel»*. Un diplôme d'honneur lui a été décerné au regard du travail réalisé, par Mme Jaslye Clarques Bilampassi, directrice départementale de la Formation qualifiante, au nom de son administration le ministère de l'emploi, de l'entreprenariat et de la formation qualifiante.

Philippe BANZ
& Viclaire MALONGA

FAUNE

Interpellés pour trafic des produits de faune!

Trois présumés trafiquants ont été pris en possession d'une peau de panthère et de deux pointes d'ivoire morcelées en quatre, le 18 octobre 2026 à Nkayi, dans le département de la Bouenza et ensuite à Dolisie, dans le département du Niari. Une de leurs complices a été rattrapée, quelques heures après.



Les quatre présumés trafiquants avec leur butin

Les quatre individus ont été interpellés pour délits de détention, circulation et commercialisation des trophées d'espèces animales intégralement protégées, en l'occurrence, la panthère et l'éléphant. Parmi les quatre, trois ont transporté ces produits de faune de Dolisie à Nkayi dans le seul but de les vendre. D'autres complices seraient en cavale.

Les quatre délinquants présumés qui seraient fortement impliqués dans ce business ont été arrêtés par les services de la Gendarmerie nationale en poste à Madingou et Nkayi, dans le département de la Bouenza, et à Dolisie (département du Niari), en collaboration avec les agents de la Direction départementale de l'Economie forestière, bénéficiant de l'appui technique du Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage (PALF). Ils seront présentés devant le parquet de la République, près le Tribunal de Grande Instance de Madingou, pour répondre de leurs actes.

L'éléphant et la panthère sont des espèces animales intégralement protégées. La loi congolaise condamne la détention, la circulation et la commercialisation des trophées de ces espèces. Et tout contrevenant encourt des peines allant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement ferme, avec une amende allant jusqu'à 5 millions de F.CFA, conformément à la loi.

Le braconnage et le commerce illégal des produits de faune conduisent à l'extinction des espèces animales sauvages. Selon le rapport Planète Vivante 2026 du WWF, entre 1970 et 2022, la taille des populations de vertébrés sauvages suivis en Afrique a diminué de 80 % en moyenne. Les effectifs des éléphants de forêt d'Afrique ont chuté de plus de 60 % au cours des dernières décennies. Leur déclin menace la régénération des forêts, les services écosystémiques et le stockage du carbone.

Le Congo, conscient de cette menace, est engagé fortement à protéger ses espèces animales en voie d'extinction. Aussi, sont sanctionnés tous ceux qui entravent la loi en matière de protection de la faune sauvage: *«L'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces intégralement protégées, ainsi que de leurs trophées sont strictement interdits; sauf dérogation spéciale de l'administration des Eaux et forêts, pour les besoins de la recherche scientifique ou à des fins de reproduction»*, dispose l'article 27 de la loi 37/2008, du 28 novembre 2008 sur la Faune et les aires protégées. **V. M.**

OFFICE NOTARIAL ONGOLY IKORA
Camp Clairon, immeuble dit «Petit Flamboyant», 2e étage appt.n°2, Centre-ville
(En face de l'école militaire Général Leclerc)
BP: 13319; Tél: 06.674.93.72 / 05.798.85.43
Email: jasmine@office-ongoly.fr REPUBLIQUE DU CONGO

«OWANDO CONSULTING»
Société A Responsabilité limitée Capital social: 1.000.000
Siège social: Brazzaville, 1er étage, Immeuble
MONTE CHRISTO, Centre-ville, Poto-Poto
RCCM: CG-BZV-01-2026-B12-00243
REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

Aux termes d'un acte authentique en date à Brazzaville, du 15 Septembre 2026, reçu par Maïtœ **Aude Jasmine ONGOLY IKORA**, Notaire titulaire d'un Office en la résidence de Brazzaville, enregistré le 16 Septembre 2026, à la recette des impôts Plaine, sous **Folio 162/11**, numéro **6512**, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

Forme juridique: Société A Responsabilité Limitée;

Dénomination sociale: «OWANDO CONSULTING» SARL;

Siège social: Brazzaville, 1er étage, Immeuble **SCI MONTE CHRISTO**, Centre-Ville, Poto-Poto, République du Congo.

Capital social: Un Million (1. 000 000) de Francs CFA, divisé en Cent (100) parts sociales de valeur nominale Dix Mille (10.000) Francs CFA chacune entièrement souscrites et libérées.

Objet social: la société a pour objet tant au Congo, que partout ailleurs à l'Etranger:
-Conseil en management et organisation;
-Etude de marché et de sondage;
- Conseil pour les affaires et le management.
Toutes prestations de services se rapportant à l'objet ci-dessus défini;
La prise de participation sous toutes ses formes de la société dans toutes entreprises et sociétés congolaises ou étrangères pouvant se rattacher à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Durée: La durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier.

Apports en numéraire: Suivant l'état de souscription et de versement annexé à la Déclaration Notariée de Souscription et de Versement dressé par le Notaire soussigné, en date à Brazzaville du 15 Septembre 2026, enregistré le 16 Septembre 2026, à la recette des impôts Plaine, Folio 162/10, numéro 6511, les Associés ont libéré en intégralité leurs parts sociales.

Gérance: Conformément à Pune des résolutions du procès-verbal d'Assemblée Générale Constitutive en date à Brazzaville du 15 Septembre 2026, enregistré le 16 Septembre 2026, à la recette des impôts Plaine, sous Folio 0162/12, numéro 6513, Madame **IBATA BIDIE Rita Mariela**, a été nommée en qualité de Gérante de la société pour une durée de trois (3) années.

Dépôt au Greffe: Les actes constitutifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 24 Septembre 2026 sous le numéro **CG-BZV-01-2026-B-01006.**

Immatriculation: La société a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 24 Septembre 2026, sous le numéro **CG-BZV-01-2026-B12-00243.**

Pour insertion
Me Aude Jasmine ONGOLY IKORA
Notaire

AGRICULTURE

Poser les bases d'une nouvelle étape stratégique

Le séminaire régional sur les laboratoires vivants d'éco-innovation agricole a tenu ses promesses. Il s'est tenu du 14 au 16 octobre 2026 à l'Hôtel Saint François de Paule à Brazzaville, sur le thème: ''Les solutions d'éco-innovation en agriculture durable fondées sur la Nature''. Organisé par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en partenariat avec l'Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation (ANVRI), ces travaux ont notamment permis de poser les bases d'une nouvelle étape stratégique, en faveur de l'agriculture durable dans la sous-région.



Des participants autour du ministre Rigobert Maboundou

L'évènement a réuni des représentants de six pays : Cameroun, Centrafrique, Gabon, Guinée-Equatoriale, RDC et Congo pays hôte. Des enseignants-chercheurs, des chercheurs, experts, producteurs agricoles et autres partenaires y ont pris part. Il avait pour objectifs de partager les retours d'expérience, valoriser les résultats de la recherche agronomique et renforcer la résilience des territoires et des systèmes alimentaires face au changement climatique.

Pour Patrick Obel Okeli, directeur général de l'ANVRI: *«Pendant ces trois journées, nous avons présenté les résultats de chaque pays et nous avons vu ensemble quelles sont les conditions de mise à l'échelle sur le plan local et sur le plan international des résultats obtenus. Et, à la fin des travaux, nous avons ensemble discuté sur un cadre de collaboration et défini une feuille de route»*.

Clôturant les travaux, le Pr Christian Aimé Kayath, directeur de cabinet du ministre de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique a exhorté les participants à mettre en pratique les enseignements reçus: *«La science s'ouvre lorsque l'Homme est au cœur de la transformation et des transformations. Il revient désormais de transformer ses conclusions en actes. Fini les discours. Les recommandations issues de cet atelier devront être concrètes, opérationnelles et assorties des mécanismes de suivi, afin que les laboratoires vivants dépassent le stade de l'expérimentation et produisent un impact durable»*, a-t-il fait observer.

Il a, en outre, souhaité que les étudiants soient également embarqués dans cette aventure: *«Les points focaux sont déjà en réseaux, il faudrait continuer aussi à entraîner ces étudiants valables qui ont assisté à cet atelier du début à la fin. Il faudrait les mettre en réseaux car, on ne peut pas arrêter d'apprendre, il faudrait toujours apprendre»*, a-t-il conclu.

A.-P.M.

A PROPOS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Encourager l'agriculture paysanne traditionnelle

Aujourd'hui, il est encouragé de pratiquer l'agriculture biologique ou paysanne traditionnelle qui ne nécessite pas d'utiliser de produits chimiques pour enrichir le sol, pour booster la productivité et pour récolter plusieurs milliers de tonnes à l'hectare. De nombreuses analyses ont prouvé que l'agriculture chimique provoque énormément de maladies et des changements géniques.



Le Pr Josué Ndamba et l'ingégnieur Jean Ngoko

Actuellement, à cause des dangers qu'elle présente, l'agriculture chimique est en train d'être délaissée dans les pays du Nord où elle a connu un essor considérable au détriment de l'agriculture biologique. A ce sujet, l'Association NIOSI a organisé jeudi 14 octobre 2026 à l'Institut français du Congo (Brazzaville), un débat sur le thème: *«L'agriculture paysanne traditionnelle: une agro-bio avant la lettre»*. Le conférencier a été Jean Ngoko, ingénieur agro-pastoral, ancien fonctionnaire du ministère de l'agriculture. Il a relaté les différents projets menés dans le domaine agricole au Congo et les résultats catastrophiques enregistrés. La modération a été assurée par le Pr Josué Ndamba, de l'association NIOSI.

L'exposé s'est articulé essentiellement sur l'histoire agricole autour du compost et de la contribution scientifique. Le conférencier a insisté: *«L'agriculture paysanne traditionnelle est naturellement biologique. Les paysans utilisent la biomasse (un mélange de feuilles, d'herbes et de terre) pour fertiliser la plante et le sol. Dès le départ, l'humain-agriculteur est naturellement biologique, sans chimie agricole et sans pesticide contre les maladies de la plante»*.

Ce n'est qu'après la Deuxième guerre mondiale (1939-1945) que l'agriculture chimique a pris de l'essor. Mais, vers 1943, certains agronomes avaient déjà annoncé que le chemin emprunté de l'agriculture chimique était voué à l'échec, parce que le bio est incontournable. Devant la chimie agricole avec des rendements élevés et de beaux produits, toute l'Europe avait été séduite, l'agriculture chimique était promue au rang des incontournables.

Au Congo dans les villages, les paysans fertilisent biologiquement leurs champs. Ils mettent en pratique le système de jachère. Les produits chimiques sont utilisés dans les centres urbains par les maraîchers pour une grande production.

Le conférencier a fait la démonstration que l'agriculture est passée par des produits chimiques pour améliorer les rendements. A ce jour, ceux qui avaient pris cette option se rendent compte que les produits chimiques sont nuisibles à la santé. Au Congo, il a recommandé de revenir à notre agriculture traditionnelle en l'améliorant, pour s'appuyer sur l'intelligence artificielle.

Jean Ngoko a dit que l'agriculture biologique offre beaucoup d'avantages. *«Notre paysan, comme vous le voyez, est bien pauvre. Est-ce qu'il fallait investir dans ces produits chimiques? Heureusement, l'agriculture biologique est naturelle, elle demande peu de moyens, et notre paysan la fait vivre. L'agriculture chimique présente beaucoup de dangers. Même l'Europe qui l'avait embrassée depuis le milieu du 20e siècle est en train de la délaisser, parce que ses retombées au niveau de la santé humaine sont néfastes. L'agriculture chimique a été juste une parenthèse, une éclipse dans l'agri-bio. L'agriculture moderne, sensée élever les rendements, ne sera plus là»*.

Dans son message aux décideurs et au public, il a insisté que: *«même l'Europe qui avait adopté et pratiqué abondamment l'agriculture chimique et la subventionnait, parce qu'elle exigeait beaucoup de moyens, est en train de l'abandonner. Alors que l'agriculture paysanne traditionnelle reste naturelle. Ceux qui ont des vocations doivent commencer en petit et ensuite intégrer des réseaux d'appui»*.

Philippe BANZ

PRÉSENTATION DES OUVRAGES SUR LA NATURE

L'expertise africaine dans l'environnement

Un répertoire de six livres sur l'économie du climat a fait l'objet d'une cérémonie de présentation et de dédicace mercredi 21 octobre 2026 à Brazzaville. Ce rendez-vous a permis d'apprécier les différentes publications, afin de penser au Bassin du Congo pour préserver le monde. Les six ouvrages n'ont pas constitué une simple collection de travaux juxtaposés. Ils composent, pris ensemble, une dimension en quatre temps sur le devenir des économies rentières d'Afrique centrale et subsaharienne. Ces publications ont pour auteur le Dr d'Etat ès sciences économiques Aimé Dieudonné Mianzenza, spécialiste de l'économie de financement public.



Aimé Dieudonné Mianzenza



Aperçu des six livres mis en lumière lors de leur présentation

Chacun de ces livres éclaire un maillon d'un même raisonnement. C'est celui de la transition, encore inachevée, entre une rente extractive épuisable et des formes de rente et de gouvernance plus durables, mieux gouverner et davantage inclusives. C'est cette architecture d'ensemble, et non la seule proximité éditoriale des textes, qui justifie de les lire comme une œuvre cohérente.

Il s'agit de: *«L'agriculture dans les économies de rente: Gabon, Congo, Angola et Guinée Equatoriale»*, pose le constat; *«Les Famines en Afrique subsaharienne (1960-2020)»*, élargit l'échelle du diagnostic dans le temps comme dans l'espace; «Gouverner le climat. Théories, acteurs et dynamiques au prisme du Bassin du Congo», apporte la réponse institutionnelle à l'impasse décrite précédemment. L'ouvrage mobilise les théories de la gouvernance climatique internationale pour les confronter aux réalités du Bassin du Congo; « L'huile de palme, à l'épreuve des marchés mondiaux et de la protection de l'environnement», analyse la manière dont le tournant réglementaire international 2022-2026 redéfinit les conditions d'accès au marché pour les pays producteurs, souvent pris en étau entre le développement économique et la préservation forestière; *«Gouvernance, durabilité et inclusion dans l'économie du palmier à huile en Afrique subsaharienne»*, prolonge cette analyse vers l'échelle micro et méso: quelles réformes de gouvernance, quels mécanismes de durabilité et quelle inclusion des petits producteurs permettant de concilier compétitivité, conservation et équité sociale? et *«L'absorption du capital en République du Congo»*, referme la boucle en posant la question la plus fondamentale, souvent éludée par les discours sur la transition verte.

Lus dans cet ordre, les six ouvrages dessinent une démonstration complète sur trois axes: un diagnostic des effets de la rente sur l'agriculture et la sécurité alimentaire; un cadre théorique et institutionnel pour la gouvernance climatique comme voie de sortie et une étude de cas sectorielle qui teste ce cadre sur le terrain ; et un questionnement critique sur la capacité réelle du pays à mettre en œuvre cette transition.

Cette trame constitue le fil directeur d'un programme de recherche unifié sur l'avenir économique de l'Afrique centrale post-rentière.

Philippe BANZ

Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P : 1718
E-mail : etudeleolekombo@gmail.com / Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE
CLASSIC SOLUTION CONGO en sigle «S.C.S»
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de F CFA: 1 000 000
Siège social: Centre-ville, 2MP 2ème étage, vers le rond-point ex-bata,
Pointe-Noire, République du Congo / **RCCM: CG-PNR-01-2022-B13-00091**

NOMINATION DU NOUVEAU GERANT – EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL – TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

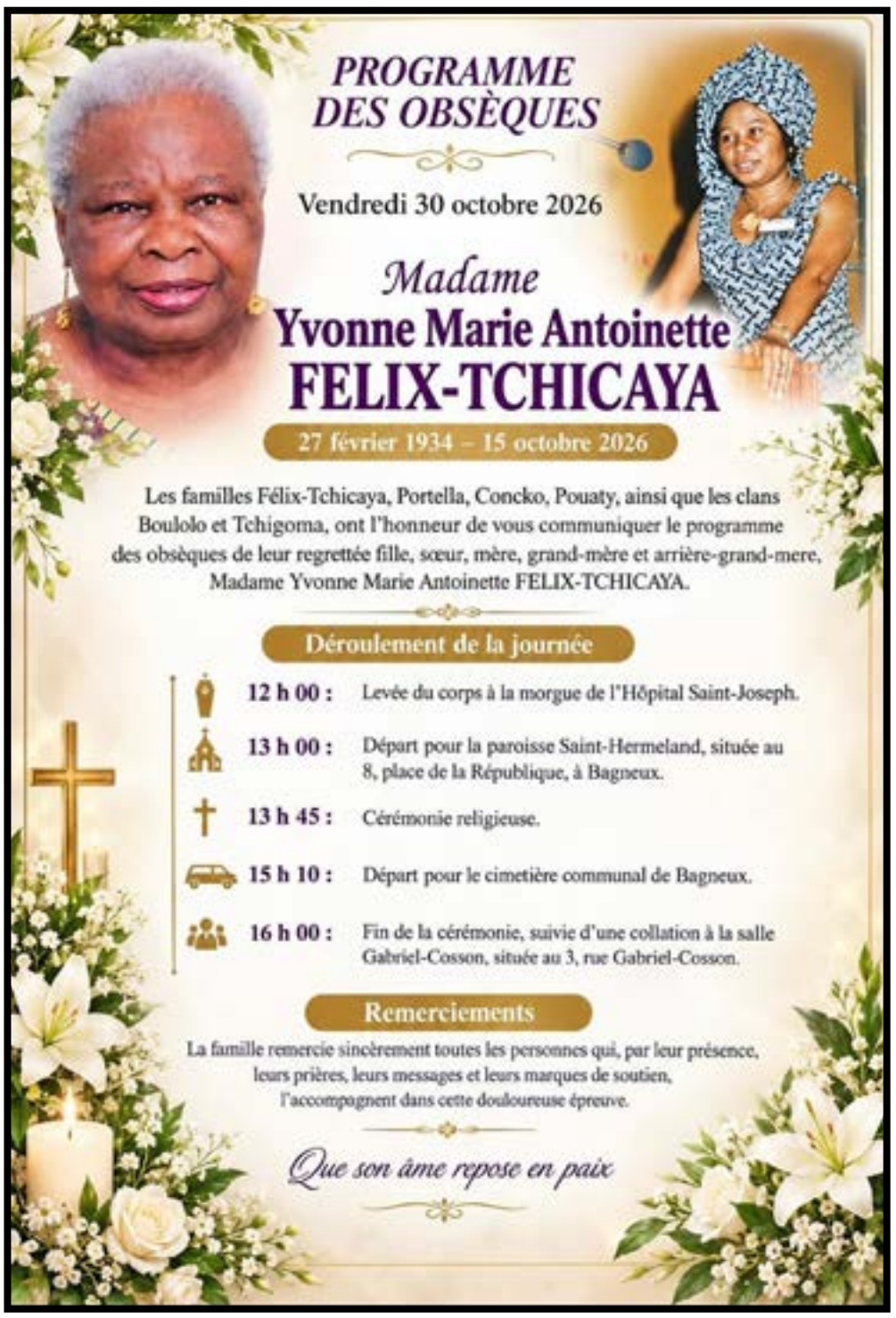
Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire, en date du 10 Septembre 2026, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 10 Septembre 2026, sous le folio 168/03 N°518, l'associé unique a pris les décisions suivantes:
Nomination du nouveau gérant : Monsieur **OBOSSO ELENGA Lebva** est nommé en qualité de gérant.

Extension de l'objet social: A l'objet social existant s'ajoutent les activités suivantes :
Vente de fournitures de bureau et équipement informatique; Formation;

Transfert du siège social: Le siège social est transféré au: Quartier Ngoyo, arrêt la Chine, Pointe-Noire, République du Congo.

Dépôt légal: Les actes ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 23 Septembre 2026 sous le **N°CG-PNR-01-2026-D-01234** et mention modificative a été portée le même jour sous le N°CG-PNR-01-2026-M-08676.

Pour insertion légale
- Maître Léole Marcelle KOMBO -



CABINET D'AVOCATS ELENGA ESSAMI & NGUEKO
Sis,117, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Centre –Ville, Brazzaville.
VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE

Il est porté à la connaissance du public qu'il sera procédé à la vente aux enchères publiques le samedi 14 novembre 2026 à 9 heures devant le Tribunal de Grande Instance de Brazzaville en la salle des audiences, sise au Palais de justice de ladite ville, de l'immeuble ci-après désigné:

A LA REQUETE DE:
BOA ex LCB, société Anonyme avec Conseil d'Administration, au capital de 14.340.000.000 F CFA, immatriculée au RCCM sous le N°CG-01-2004-B14-0003, sis, Avenue Amilcar Cabral, Centre-ville, Brazzaville, BP.2889, poursuite et diligente par son Administrateur Général, domicilié en cette qualité au siège social de ladite Banque.
Représentée et plaidant par Maitre Amour Thibaut **ELENGA ESSAMI**, Avocat à la Cour, ayant tout à l'effet des présentes;

AGISSANT EN VERTU
1/- de la copie en bonne et due forme exécutoire d'un acte notarié portant convention de crédit de consolidation assortie d'un cautionnement hypothécaire établi sous la forme authentique en date du 8 juin 2022 par Maître Josiane **LOCKO MAFINA**, notaire à la résidence à Brazzaville;
2/- d'un commandement aux fins de saisie immobilière établi par acte de Maître **Edgard LANDZE,** Huissier de justice près la Cour d'Appel de Brazzaville en date du 30 juillet 2024 et servi aux époux ADEBO en date du 31 juillet 2024, puis publié pour valoir saisie par le Conservateur de la propriété foncière le 07 octobre 2024, ayant pour conseil Maître **Bracy Xires MITATY TSIBA**, Avocat à la Cour.

DESIGNATION
Une propriété immobilière bâtie sise à Brazzaville 3, rue Moutombo (quartier Moukondo), Arrondissement n°4 Moungali, Cadastrée : Section P13, Bloc: Plles: 3 et 18, d'une superficie de 531, 65 m², objet du titre foncier n°23243, propriété des époux ADEBO ;

MISE A PRIX: DEUX CENT SOIXANTE QUINZE MILLIONS (275.000.000) FCFA
Les enchères seront reçues sur ladite mise à prix, sous réserve de toutes autres charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges dressé par Maître **ELENGA ESSAMI**, Avocat à la Cour et déposé le 14 novembre 2024, au greffe du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville, auquel il peut être consulté.

Fait à Brazzaville, le 20 Octobre 2026

Par Maître **ELENGA ESSAMI Amour Thibaut**,
Avocat poursuivant

Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P: 1718
E-mail: etudeleolekombo@gmail.com / Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE
FFA CONGO

Société Anonyme Unipersonnelle avec Administrateur Général
Au capital social de F CFA 10 000 000
Siège social: Base industrielle Loango-Kouilou, Département du Kouilou, République du Congo
RCCM: CG-PNR-01-2016-B14-00029

AUGMENTATION ET REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire, en date du 01 Octobre 2026, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 06 Octobre 2026, sous le folio 191/7 N°2045, l'actionnaire unique a pris la décision suivante:
Augmentation et réduction du capital social: l'actionnaire unique avait décidé d'augmenter le capital de la société, d'un montant de six cent soixante millions trois cent quarante mille quatre cent dix-neuf (660 340 419) francs CFA par élévation de la valeur nominale des mille (1000) actions de dix mille (10 000) francs CFA à six cent soixante-dix mille trois cent quarante (670 340) francs CFA (valeur arrondie), pour le porter de dix millions (10 000 000) de francs CFA à six cent soixante-dix millions trois cent quarante mille quatre cent dix-neuf (670 340 419) francs CFA.

Cependant, l'actionnaire unique avait décidé de procéder à la réduction du capital de la société, d'un montant de cinq cent soixante-dix millions trois cent quarante mille quatre cent dix-neuf (570 340 419) francs CFA à cent millions (100 000 000) de francs CFA, par voie de réduction de la valeur nominale de chaque action qui est réduite à cent mille (100 000) francs CFA.
Dépôt légal: Les actes ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 15 Octobre 2026 sous le dépôt **N°CG-PNR-01-2026-D-01319**, et mention modificative a été portée le même jour sous le **N°CG-PNR-01-2026-M-00029.**

Pour insertion légale
- Maître Léole Marcelle KOMBO -

ETUDE DE MAITRE GABRIELLE DE KODIA
NOTAIRE A POINTE NOIRE ARRONDISSEMENT 1
CENTRE-VILLE, AVENUE CHARLES DE GAULLE
TEL.: 06 848 55 38 /05 014 14 11 EMAIL: gabrielle.dekodia@gmail.com

ANNONCE LEGALE: ASSEMBLEE GENERALE MIXTE 18 JUILLET 2026: CHANGEMENT DIRECTEUR GENERAL, AUGMENTATION CAPITAL SOCIAL

OGP ENERGIES (E-OGP)
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A CAPITAL VARIABLE
AU CAPITAL DE 217.270.000 FCFA
SIEGE SOCIAL : QUARTIER RAFFINERIE 2e CAMP
ARRONDISSEMENT N°5 MONGO MPOUKOU
POINTE-NOIRE (REPUBLIQUE DU CONGO)
RCCM CG-PNR-01-2019-B16-00012

Lors de l'assemblée générale mixte du 18/07/26, enregistrée à POINTE NOIRE CENTRE le 26/08/26, F°159/65 N°7669, reçue en dépôt le 20/08/26 par Maître **DE KODIA**, acte de dépôt enregistré à POINTE NOIRE CENTRE le 26/08/26, **F°159/73 N°7677**, les changements suivants sont intervenus:
1/Changement de Directeur général: Monsieur François KOUILOU a été nommé Directeur général de la société, en remplacement de l'ancien.
2/ Capital social augmenté par des apports en numéraire libérés par des sommes d'argent: ancien capital de 141.080.000 fcfa augmenté à 217.270.000 fcfa. (A noter cependant que conformément à l'article 269-3 de l'Acte uniforme Ohada droit des sociétés et G.I.E., les augmentations de capital dans les sociétés à capital variable, comprises entre les seuils fixés statutairement, ici 50.000.000 fcfa et 1.000.000.000 fcfa), ne sont pas soumises aux formalités de publicité…)
N° dépôt au RCCM acte modifiant les statuts **CG-PNR-01-2026-D-01082**

Pour insertion légale

Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P: 1718
E-mail: etudeleolekombo@gmail.com / Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE
FFA CONGO

Société Anonyme Unipersonnelle avec Administrateur Général
Au capital social de F CFA 100 000 000
Siège social: Base industrielle Loango-Kouilou,
Département du Kouilou, République du Congo / **RCCM: CG-PNR-01-2016-B14-00029**

NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE – NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT – REVOCATION DES ADMINISTRATEURS – NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR GENERAL

Suivant actes reçus par Maître **Léole Marcelle KOMBO**, Notaire à Pointe-Noire, en date du 01 Octobre 2026, enregistrés à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 06 Octobre 2026, sous les folios 191/12 N°2050 et 191/14 N°2052, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:
Nomination du Commissaire aux comptes titulaire: Monsieur **Sylvain MBOUSSA**, Associé du Cabinet SM Audit & Conseil est nommé en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six (06) exercices sociaux, couvrant les exercices 2025 à 2030.
Nomination du Commissaire aux comptes suppléant: le Cabinet CONSRUS – Taizé Conseils, représenté par son Associé Gérant Monsieur YOLO Auguste est nommé en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de trois (03) exercices sociaux.

Nomination d'un nouvel administrateur Général: Monsieur **ADEOTI Kamal-Dine Adénidji** est nommé en qualité d'administrateur Général.
Dépôt légal: Les actes ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 15 Octobre 2026 sous les dépôts **N°CG-PNR-01-2026-D-01385 et N°CG-PNR-01-2026-D-01330**, et mention modificative a été portée le même jour sous le numéro: **CG-PNR-01-2026-M-00029.**

Pour insertion légale
- Maître Léole Marcelle KOMBO -

BTS INFORMATIQUE FRANCE

Bacheliers et étudiants!

Préparez le BTS français en développement informatique ou en réseaux.
Suivez la première année de préparation au Congo et passez les épreuves du BTS en France.
Début des cours: 15 novembre 2026.
Inscriptions et renseignements: Les Services d'Aimé Blaise
Tél.: 06 134 33 33
49, rue MPangala, Ouenzé, Brazzaville.

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:
Mgr Abel LILUALA,
Archevêque de Pointe-Noire

Vice-Président
Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
Albert S. MIANZOUKOUTA

Rédacteur en chef: Cyr Armel YABBAT- NGO
Tel: (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Secrétaire de rédaction:
Guy-Saturnin MAHOUNGOU
06 671 72 20 /05 575.66.20

Infographisme / Atelier: La Semaine Africaine
Service Commercial / Brazzaville:
Tél.: 06.660.75.86

Pointe-Noire/ Chef de bureau:
Véran Carrhol YANGA
05 6977554 / 06 6682472

Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05
E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet:
www.lasemaineafricaine.info.

ÉCONOMIE

De l'urgence de se connecter au SFEC!

Des factures certifiées et facilement traçables: c'est désormais possible au Congo grâce au Système de facturation électronique certifié (SFEC). Tout acteur économique est tenu de s'y connecter avant le 31 octobre 2026 fixée par la direction générale des impôts et des douanes (DGID).



Une vue des participants à la rencontre

Nous sommes venus sensibiliser les chefs d'entreprises de Pointe-Noire à l'idée de ne pas attendre l'échéance ultime du 31 octobre qui a été fixée pour l'application des sanctions de non-conformité à la réglementation du SFEC». Ainsi parlait Séraphin Ndion, directeur de vérification générale et de la recherche, chef du projet SFEC.

C'était à l'occasion du lancement de la campagne de sensibilisation sur le Système de facturation électronique certifié (SFEC) qui s'est déroulée du 20 au 22 octobre 2026 dans la salle des conférences de l'hôtel Élaïs de Pointe-Noire.

Une campagne à laquelle ont participé plus d'une centaine de chefs d'entreprises et représentants d'administrations locales. Une sensibilisation prélude au deadline fixé par le gouvernement. *«Quand on arrivera à cette date, les entreprises qui ne seront pas dans ce système de facturation électronique certifié vont simplement subir les sanctions prévues en la matière»,* a prévenu M. Ndion.

Créé par décret 2026-101 du 31 mars 2026, le SFEC s'inscrit dans le cadre de la modernisation et la digitalisation des services publics en général et de l'administration fiscale en particulier. De manière pratique, grâce au SFEC, l'administration fiscale et/ou l'usage pourra effectuer un suivi automatique des transactions commerciales. Ce suivi a un avantage sécuritaire, celui de limiter des risques de perte. En plus dans un contexte où des cas de fraude sont parfois signalés, le SFEC se veut aussi un instrument de promotion du civisme fiscal.

Ainsi, dirigeants de grandes entreprises, de PME, de TPE, bref tous les acteurs économiques excepté l'Etat, les ambassades, les collectivités locales et les représentations diplomatiques, sont tenus de se connecter au SFEC, comme le stipule l'article 2 du décret de création du SFEC. Mais le défaut de conformité aux exigences de ce système qui est en train de sonner le glas de la facturation par papier qui expose aux sanctions prévues dans les articles tels que 24 et 25 dudit décret.

Et si nul n'est censé ignorer la loi il était plus que temps de passer par la sensibilisation pour façonner ou impulser un nouveau dynamisme du civisme fiscal au Congo. Un nouveau dynamisme dans lequel sont déjà inscrits des chefs d'entreprises. *«Cette sensibilisation a été une bonne initiative. Cela nous permet d'échanger et le SFEC nous permettra d'identifier nos failles afin que nous puissions nous améliorer dans le domaine fiscal. Et pour ce faire, nous allons continuer d'échanger avec la DGID»*, s'est félicité Ericain Nganga, représentant à ces retrouvailles, Halliburton, une société parapétrolière américaine.

Depuis juillet 2026, plus de 1335 entreprises sont déjà connectées dont 686 utilisent les factures certifiées.

John NDINGA NGOMA

CONGO-PAM

Un mémorandum pour une sécurité alimentaire et sanitaire durable

Faire de la nutrition et de la santé des leviers essentiels pour construire un Congo plus résilient. C'est dans cette optique que le ministre de la Santé et de la population, le Pr Jean-Rosaire Ibara a signé avec le représentant du PAM au Congo, Gon Myers, un mémorandum d'entente vendredi 23 octobre 2026, à Brazzaville. Ce mémorandum a pour objectif d'améliorer durablement la nutrition et la santé des populations, surtout les plus vulnérables au Congo.



Les deux partenaires brandissant les parapheurs, à l'issue de la signature

Ce cadre de coopération Congo-PAM est axé autour de quatre domaines prioritaires que sont: la prise en charge de la malnutrition aiguë modérée; le suivi des activités nutritionnelles; l'appui à la gestion des épidémies et le renforcement du système de santé. Cette signature constitue une étape importante dans le partenariat entre les deux institutions. Elle traduit surtout une ambition commune: renforcer les efforts pour améliorer durablement la nutrition et la santé des populations vulnérables, en temps normal comme en période de crise, notamment face aux épidémies.

A travers ce mémorandum, le PAM souhaite continuer à mettre son expertise et ses capacités au service des priorités nationales, en collaboration avec le ministère de la Santé. *«La signature de ce mémorandum témoigne de notre volonté commune de renforcer davantage notre coopération au service des populations. Qu'il s'agisse de lutter contre la malnutrition, de faire face aux épidémies comme le choléra et Ebola ou de répondre aux conséquences des chocs climatiques, notre responsabilité commune est de protéger les plus vulnérables»*, a souligné le représentant du PAM. Le diplomate onusien a assuré de l'engagement de son institution à traduire ce partenariat en actions concrètes et en résultats tangibles pour les populations.

Le ministre de la Santé a estimé que cette signature marque une étape décisive dans le renforcement de la coopération entre le Gouvernement et le PAM. *«Ensemble, nous affirmons notre volonté de conjuguer nos efforts pour relever l'un des défis les plus cruciaux de notre époque: la lutte contre la malnutrition sous toutes ses formes».*

En unissant ses forces avec le PAM, le Congo affirme que la malnutrition "n'est pas une fatalité". *«Cette collaboration nous invite à transformer la volonté politique en énergie collective, à faire de la lutte contre la malnutrition un combat partagé, et à bâtir ensemble un avenir où la santé et la dignité humaine triomphent des épreuves»,* a dit le ministre de la Santé, saluant le partenariat stratégique Congo-PAM. *«Je réaffirme la disponibilité de mon département ministériel à travailler étroitement avec l'équipe du PAM, afin de faire de ce mémorandum un modèle de partenariat durable et exemplaire»,* a renchéri le Pr Jean-Rosaire Ibara.

E.M.-O.

ECONOMIE

La stratégie du PND 2027-2031 validée!

Après les phases de diagnostic et d'élaboration de la stratégie du Plan national de développement (PND) 2027-2031, le Gouvernement a réuni en atelier du 15 au 17 octobre 2026 à Kintélé, plusieurs experts nationaux pour valider la stratégie et préparer l'exécution de ce premier cadre quinquennal de la vision Congo 2063. Les travaux de l'atelier ont été ouverts par Sylvain Lékaka, directeur de cabinet du ministre de l'Économie, du plan, de la statistique et de la prospective.



Photo de famille à l'issue de l'ouverture de l'atelier

Plus de 200 experts issus des administrations publiques, du secteur privé et de la société civile ont été mobilisés pour apprécier la cohérence et la pertinence de la stratégie du PND 2027-2031, au regard des enjeux et défis actuels du développement national.

Ils ont été virés spécifiquement appelés à examiner les orientations stratégiques qui guident ce plan, s'assurer que les objectifs poursuivis sont clairement définis, et que les programmes, projets et les réformes envisagées répondent aux défis identifiés. Leurs observations, contributions et amendements ont été nécessaires pour améliorer ce document et le rendre cohérent, inclusif et à la hauteur des transformations structurelles et d'un développement équilibré du territoire national.

Durant trois jours, les participants, repartis par groupes thématiques ont examiné cette stratégie et consolidés les propositions. Cette concertation s'avère capitale d'autant que le développement n'est pas le seul apanage de l'Etat, il requiert la mobilisation de toutes les forces vives de la nation dans le cadre d'un partenariat fondé sur la concertation, la complémentarité et la responsabilité de chacun, a dit Sylvain Lékaka, directeur de cabinet du ministre l'Economie, à l'ouverture des travaux de cet atelier. organisé avec l'appui du Programme accélérer la gouvernance institutionnelle et les réformes pour un fonctionnement durable des services (PAGIR).

L'atelier s'est également appuyé autour de quatre axes stratégiques du PND qui sont: la gouvernance et l'attractivité; le développement du capital humain; les infrastructures et les connectivités, ainsi que la valorisation des ressources. Par ailleurs, Les participants se sont attelés à ce que les priorités retenues tiennent compte de leur impact attendu sur le développement et leur caractère structurant. *«Cette exigence s'impose d'autant plus dans un contexte où les ressources publiques doivent être mobilisées avec rigueur et efficacité»,* a souligné le représentant du ministre de l'Economie, Sylvain Lékaka.

Germaine NGALA

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

Etude de Maitre Solange BEIBAH BOKOLOKO
Notaire

Maître **Solange BEIBAH BOKOLOKO** Notaire, titulaire d'un office sis à Brazzaville, 37 Avenue des Trois Martyrs Moungali (Côte à côte de Perspectives d'Avenir, Immeuble du pressing Cleanpro), Brazzaville, tel 055565750/06 621 94 42/22 611 26 48 Email : Solange.beibah@gmail.com soussignée.

INSERTION LEGALE

«RIDWAN GROUP CONGO Brazzaville (RG.C.G)
Siège social : Brazzaville, au n037, Avenue des 3 Martyrs Moungali

CONSTITUTION

Suivant Acte Authentique du date du vingt-neuf mars deux mil vingt-quatre, reçu par Maitre **Solange BEIBAH BOKOLOKO**, titulaire d'un office Notarial en la résidence de Brazzaville, enregistré à la recette des Impôts de la Plaine, folio 138/4 numéro 5775, il est constitué une société commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes:

Forme sociale: société à responsabilité limitée Unipersonnelle (SARLU); régis par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et les statuts

Objet social
Tous travaux de construction de BTP
Tous travaux en génie Civil;
Ressource Humaines.

Dénomination sociale: RIDWAN GROUP CONGO BRAZZAVILLE (R.G.C.B);

Siège social: sis au n°37, Avenue des 3 Martyrs Moungali.

Durée: La Durée De La Société est de 99 années entières et consécutives qui commenceront à compter de son immatriculation au RCCM:

Capital sociale: Un million (1,000.000) de francs CFA divisé en 100 parts sociales de dix mille (10.000) FCFA souscrites et libérées intégralement;

Administration: la société est gérée par Monsieur **SOUMARE Diabe**, demeurant à Brazzaville;

Immatriculation: la société dénommée **RIDWAN GROUP CONGO BRAZZAVILLE (R.G.C.B)**, les Immatriculations au **RCCM le 17/09/2026** sous le **CG-BZV-01-2026-B13-00642.**

Pour insertion

Maître Solange BEIBAH BOKOLOKO
Notaire

SOUTIEN AUX ARTISTES

Visite de compassion du ministre Gakosso à Kévin Mbouandé

Le ministre en charge de la Culture, Jean-Claude Gakosso, s'est rendu la semaine écoulée au domicile (au quartier Mikalou, dans le 6e arrondissement de la capitale) de l'artiste-musicien Kévin Mbouandé Mbenga *''Le Métatron''*, leader de l'orchestre Patrouille des Stars.



S'informer directement auprès de l'intéressé sur sa condition physique et d'évaluer les besoins...



... pour une prise en charge médicale

L'objectif officiel du tête-à-tête a été de s'informer directement auprès de l'intéressé sur sa condition physique et d'évaluer les besoins, pour une prise en charge médicale. Affaibli par la maladie dont la nature n'a pas été révélée, ce geste a été salué par une grande partie des mélomanes et des acteurs culturels comme un signal fort de solidarité de l'Etat envers un artiste en difficulté, bien que certains observateurs appellent à un suivi concret.

Cette visite est intervenue après de nombreuses réactions sur les réseaux sociaux concernant la situation de l'artiste, absent de la scène musicale depuis près de deux ans. La visite suscite de nombreuses interrogations quant à la suite.

Des figures du milieu, a-t-on appris, à l'instar de l'animatrice Princilya Ngakosso, se sont rapprochées de l'entourage de l'artiste notamment son secrétaire général Octave Mbiniama pour encourager le maintien de la chaîne de soutien en faveur de Kévin Mbouandé Mbenga. Elle exhorte les Congolais, les mélomanes, les artistes, ainsi que l'ensemble des acteurs culturels à ne pas relâcher leur élan de solidarité envers celui qui a marqué de son empreinte l'histoire de la musique congolaise.

En attendant davantage de précisions sur les mesures médicales envisagées, la mobilisation autour de la cagnotte demeure un levier concret de soutien, afin de contribuer, chacun à sa mesure, à l'accompagnement de l'artiste durant cette période particulièrement éprouvante.

Alain-Patrick MASSAMBA
(Avec Bio Media)

VIENT DE PARAITRE

A 13 ans, Noreen Esther Mampiassa signe "Le cruel et la sensible"

Paru récemment aux éditions RK Books et comptant 182 pages pour 6 chapitres, ''Le cruel et la sensible'', une histoire où le pouvoir rencontre l'amour, où l'obsession bouleverse les destins, est un roman écrit par Noreen Esther Mampiassa, une jeune auteure de 13 ans. Elle raconte une romance entre Valérius, l'empereur et une paysanne nommée Céyina. L'ouvrage a été dédicacé le 7 octobre 2026 au Complexe scolaire Biam School, dans la ville océane, devant des acteurs du monde littéraire, des parents, amis et connaissances, ainsi que d'autres invités.



Noreen Esther Mampiassa tenant son roman

Parlant de la genèse de son projet littéraire, Noreen Esther Mampiassa a affirmé: *«J'avais promis à ma mère que je voulais faire la médecine, je voulais être psychologue, donc en gros, elle ne m'a pas donné de réponse concrète. Et plus tard, elle est revenue vers moi pour me dire qu'au cas où la médecine ne marche pas, il faut avoir un plan B. Elle m'a rappelé que j'avais cette habitude d'écrire des histoires pour mes amis (es). Elle m'a dit pourquoi n'écrirais-tu pas un livre? Et c'est parti comme ça»*.

Il faut montrer aux gens, a-t-elle poursuivi que, *«le dicton qui dit que le Congolais n'aime pas lire, n'est pas vrai, il faut montrer que la lecture apporte beaucoup de choses. Moi-même, je suis une grande amoureuse de la lecture, comme vous pouvez le voir, c'est une question de compréhension pour les autres»*.

Dans cet élan, elle a lancé un message aux jeunes: *«Le seul message que je pourrais lancer aux enfants de mon âge et plus, c'est de s'ouvrir à la lecture et à certaines passions des activités extra-scolaires, parce qu'on nous enferme dans les écoles, c'est pour notre bien, oui, mais il faut aussi expérimenter d'autres passions»*.

Ouvrant la cérémonie au nom de l'administrateur-maire de Mongo Mpoukou, Davy Wenceslas Bizongo a souhaité bon vent à cette jeune fille qui suscite l'admiration: *«L'auteur de ce livre est en train de nous démontrer là, le réel, parce que ça rejoint les résultats que nous avons. Ces résultats qui viennent d'une éducation de qualité, tant prônée par un homme, un écrivain aussi, son Excellence Denis Sassou-Nguesso, Président de la République, Chef de l'Etat»*.

Yvon Wilfried Lewah-Le-Mandah a, en sa qualité de président du Centre de la République du Congo, de l'Institut international du théâtre, d'écrivain et de romancier, promis d'orienter cette jeune écrivaine: *«Extraordinaire ! parce que sous d'autres cieux, on dirait que c'est un miracle. A 13 ans, écrire un roman dense et riche, on dirait que c'est un exploit»*, a-t-il déclaré.

L'ouvrage est vendu à 10.000 Francs CFA. Signalons que Noreen Esther Mampiassa dispose dans sa gibecière de trente autres livres en cours de publication. Comme quoi, ''aux âmes bien nées, la valeur n'attend point le nombre d'années!''

Alain-P. MASSAMBA

REPUBLIQUE DU CONGO

PRACAC

BANQUE MONDIALE

PROJET REGIONAL D'AMELIORATION DES CORRIDORS DE TRANSPORT ROUTIER ET FLUVIAL EN AFRIQUE CENTRALE (PRACAC - P175235)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 03/MEPSP/2026/UGP PRACAC

POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET DE CONSULTANTS CHARGÉ DE L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE DE GESTION DES ACTIFS DES PORTS ET DES VOIES NAVIGABLES EN RÉPUBLIQUE DU CONGO

1. Les Gouvernements de la République du Congo et de la République Centrafricaine ont signé avec la Banque Mondiale respectivement un accord de prêt et un accord de don pour un montant total de 330 millions USD, dont 90 millions USD pour la République du Congo et 240 millions USD pour la République Centrafricaine, pour la mise en œuvre du Projet Régional d'Amélioration des Corridors de Transport Routier et Fluvial en Afrique centrale (PRACAC). L'Unité de Gestion de Projet (UGP) de la République du Congo a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant: **«Elaboration de la stratégie de gestion des actifs des ports et des voies navigables en République du Congo».**

2. L'objectif principal de la mission du consultant est d'appuyer la République du Congo dans la mise en place d'un système efficace et durable de gestion des actifs du transport fluvial, couvrant les infrastructures portuaires, les équipements de navigation, les voies navigables et les moyens flottants, en vue d'assurer leur entretien, leur pérennisation et leur renouvellement programmé dans le cadre du PRACAC.

3. Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour but de solliciter des cabinets de consultants pour faire partie de la liste restreinte en vue de la consultation relative à ladite mission.

4. L'Unité de Gestion du Projet, invite les cabinets éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Ils doivent fournir les informations ci-après: (i) **qualification pour exécuter les services sollicités (références et descriptions concernant l'exécution de missions similaires, brochures…); (ii) les capacités techniques du cabinet, les domaines d'intervention ainsi que les années d'expérience du cabinet, les références des clients bénéficiaires des prestations décrites.** Les dossiers de manifestation d'intérêt à soumettre ne doivent pas inclure des curriculums vitae, des documents légaux (statuts juridiques, et tous autres documents juridiques), des certificats d'incorporation et/ou une méthodologie de travail.

5. Les critères pour l'évaluation des Manifestations d'Intérêt sont les suivants: (i) les qualifications générales et expérience du cabinet dans le domaine de la mission, (ii) l'expérience du cabinet dans la réalisation de missions similaires.

6. Il est à noter que les attestations de bonne exécution ou des certificats correspondants signés par les maîtres d'ouvrages faisant mention de la description de missions similaires et des coûts feront foi.

7. L'attention des firmes intéressées est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.15, 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, Edition de septembre 2025, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts.

8. Le cabinet/firme sera **sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC),** tel que défini dans le Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, Edition de septembre 2025.

9. Les cabinets intéressés peuvent obtenir les termes de référence ou des informations supplémentaires aux adresses indiquées ci-dessous de **9h00 à 12h00 et** de **14h00 à 16h00 (heure locale).**

10. Les manifestations d'intérêts portant la mention **«Recrutement d'un cabinet de consultants chargé de l'élaboration de la stratégie de gestion des actifs des ports et des voies navigables en République du Congo»** doivent être soumises en français au plus tard le **06 novembre 2026 à 16 heures (heure locale)** aux adresses ci-dessous:

A l'attention du Coordonnateur du Projet PRACAC
Rue Duplex n° 12 / Secteur Blanche Gomez
Tél. (+242) 05 206 29 15 / 06 931 00 10
E-mail: pracaccongo@gmail.com
Centre-ville/Brazzaville-CONGO

Fait à Brazzaville, le 19 octobre 2026

Le Coordonnateur du PRACAC,

Benoît NGAYOU

BASKET-BALL/ROAD TO BAL

Avenir du rail en Elite 16: mission accomplie à Henri Elendé!

Mission accomplie pour l'Avenir du rail! A domicile, le représentant congolais a enflammé le gymnase Henri Elendé en décrochant sa qualification pour l'Elite 16 à Abidjan, dernière étape avant la phase finale de la Ligue africaine de basket-ball (BAL) 2027.

Le public d'Henri Elendé a vibré comme jamais. Après une décennie d'absence du basket congolais sur l'échiquier international, l'Avenir du rail de Brazzaville a signé un retour retentissant. Pour ses grands débuts dans les éliminatoires du Road to BAL 2027, le club mythique aux 13 titres nationaux a assumé son statut et validé son ticket pour le tour suivant sous les acclamations des ''Brazza Reds''.

Arrivé dans ce tournoi qualificatif du groupe C avec un effectif largement remanié, l'Avenir du rail faisait face au défi de la cohésion collective en un temps record. Le choix audacieux des dirigeants de s'appuyer sur des renforts stratégiques issus d'autres écuries locales et de l'étranger ont payé.

Dès l'entame de la compétition, l'Avenir du rail a annoncé la couleur en dominant les Gabonais d'Espoir BC sur le score de 66 à 60. Loin de se contenter de ce premier succès, les Congolais ont enchaîné le lendemain face au redoutable ONATRA (RDC). Menés par un quatuor en feu conduit par Johnny Mouyayangui, Victoire Mouzita, Frédéric Loubaki et Edlan Elenga (auteur d'un deuxième double-double consécutif), les locaux ont fait exploser la défense adverse dans le dernier quart temps pour s'imposer 81-75. Pour conclure le tournoi en beauté, et asseoir leur suprématie, les ''Guerriers du Rail'' ont livré un duel de haute intensité contre les Camerounais des FAP (Forces armées et Police). Au bout du suspense, l'Avenir du rail s'est imposé sur le fil, 62-59, s'assurant ainsi de la première place de la poule C de la Road to BAL.

Le premier objectif est atteint, mais le plus dur reste à venir. Grâce à cette performance à Brazzaville, l'Avenir du rail s'envole vers la Division Ouest de l'Elite 16, qui se disputera à Abidjan du 9 au 15 novembre 2026. Face aux cadors du continent, le représentant congolais devra hausser le niveau de jeu pour arracher l'un des précieux sésames menant à la phase finale de la prestigieuse Basketball Africa League (BAL).



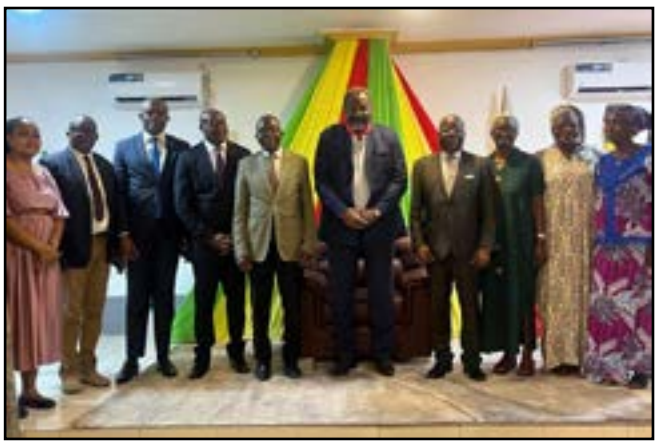
Les Cheminots ont défendu le parquet de Brazzaville jusqu'au bout

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

DISTINCTION

Un nouvel hommage au patron du CNOSC

Le président du Comité national olympique et sportif congolais (CNOSC), Raymond Ibata, a été élevé au rang de commandeur de l'Ordre du mérite sportif africain, le 23 octobre 2026, au siège de l'institution qu'il dirige, à Brazzaville. Cette distinction lui a été décernée par le Comité international de l'excellence (ICE), en reconnaissance de son engagement en faveur du développement du sport.



Fierté partagée au sommet de l'olympisme congolais

Présidant la délégation de l'ICE, M. Fofie Yves Alain a salué le parcours du récipiendaire, sa détermination et sa contribution au rayonnement du mouvement sportif congolais. Il a rappelé que *«cette distinction récompense les personnalités qui se distinguent par leurs actions en faveur du sport africain».*

Recevant cette reconnaissance, Raymond Ibata a remercié les organisateurs et les participants. Il a souligné que *«cette distinction n'était pas seulement personnelle, mais qu'elle concernait l'ensemble du mouvement sportif congolais».* Il a appelé à poursuivre les efforts, estimant que *«le chemin à parcourir restait long».*

La cérémonie s'est déroulée en présence du représentant du directeur de cabinet du ministre des Sports, de la Jeunesse et de l'Éducation civique, des membres du bureau exécutif du CNOSC, des responsables des fédérations sportives nationales et des associations affiliées, ainsi que des représentants de l'ICE.

Darchevie KETTE BONAZEBI

BEAC
BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMMISSION GENERALE DE PASSATION DES MARCHES N°1

Décision N°024/GR/2025 du 24 janvier 2025

Sélection internationale ouverte n°150/BEAC/DGEFRI-CRCT/SIO/Ser/2026 pour l'acquisition et la mise en œuvre d'une plateforme couvrant les activités du marché monétaire de la CEMAC et du Dépositaire Central Unique.

Additif n°02 relatif au report de la date de la réunion de cadrage

La date et l'heure de la réunion de cadrage, initialement prévues le **mercredi 21 octobre 2026 à 11 heures 00 minute**, sont reportées au **mercredi 28 octobre 2026 à 11 heures 00 minute.**

Seules les entreprises s'étant acquittées des frais de soumission seront autorisées à y prendre part.

Yaoundé, le

Le Responsable,

BCI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° BCI/DG/DPRM/DAO/2026/04

Nom du marché:

Travaux d'aménagement d'un espace libre-service bancaire à Brazzaville (BCI)

1. Dans le cadre du renforcement de ses capacités opérationnelles, la Banque Commerciale Internationale, filiale du Groupe Banque Centrale Populaire (BCP), dans son volet investissement (budget exercice 2026), lance un appel d'offres ouvert relatif aux Travaux d'aménagement d'un espace libre-service bancaire à Brazzaville (BCI).

2. La BCI sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles répondant aux

qualifications requises, pour réaliser les travaux suivants:

- Lot I: Génie civil (Bâtiment et Travaux Publics)
- Lot II: Réseaux informatique et sécurité
- Lot III: Branding et signalétique
- Lot IV: Publicité, banque digitale et expérience client

Une visite du site sera organisée par la BCI, en compagnie du Maître d'œuvre. Les frais de la visite sont à la charge du soumissionnaire et non remboursables. Tous les candidats remplissant les exigences en matière de qualification, sont invités à soumissionner.

3. Les exigences en matière de qualification sont:

a. Une note détaillée indiquant le personnel qualifié à affecter au chantier;

b. La liste du matériel à affecter au chantier;

c. Les attestations certifiées conformes de travaux similaires exécutés pendant les cinq dernières années, délivrées par les entités adjudicatrices. Chaque attestation précisera notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation des travaux, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire;

d. La capacité d'accès aux crédits.

4. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) donne des indications spécifiques et normatifs sur les différents lots.

5. Le dossier d'appel d'offres y afférent sera mis à disposition des candidats intéressés, au siège de la BCI, Avenue Amilcar Cabral, Centre-Ville Brazzaville, contre un paiement de **100.000 FCFA**, à partir du **Lundi 12 Octobre 2026, à 9h00**.

6. Les candidats désireux des éclaircissements pourront notifier leurs demandes au MAITRE D'OUVRAGE par mail, à l'adresse:

appel-offres@bcicongo.com.

7. Les offres seront ouvertes le même jour après dépôt à l'adresse ci-dessus mentionnée à 15h00, en présence des représentants des candidats.

8. Les candidats intéressés doivent soumissionner à l'ensemble des lots proposés.

9. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre ou de soumission sous forme de garantie bancaire ou de chèque certifié d'un montant de **1.500.000 FCFA** dont l'authenticité sera vérifiée par une commission d'expert (toute autre forme ne sera pas acceptée). **Toutes les offres n'ayant pas de garantie de soumission seront systématiquement écartées.**

10. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours

à compter de la date limite de soumission.

La date limite de remise des offres est fixée au Lundi 09 Novembre 2026 à 14h00.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Fait à Brazzaville, le 12 Octobre 2026

Ibrahim Dohia TRAORE
Le Directeur Général

BCICONGO.COM

MEMBRE DU GROUPE BCP